

Restructuration du bourg de

Logonna-Daoulas (29) :

**Redistribuer et réaménager les bâtiments communaux
pour une nouvelle dynamique du bourg**



Tuteur : Denis Martouzet

Annaëlle Jarnier

Ecole Polytechnique de l'Université de Tours – Département Aménagement

35 allée Ferdinand de Lesseps – 37200 Tours

Restructuration du bourg de Logonna-Daoulas (29) :

**Redistribuer et réaménager les bâtiments communaux
pour une nouvelle dynamique du bourg**

Projet individuel

DA3

Tuteur : Denis Martouzet

Annaëlle Jarnier

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement Mme Françoise Péron, maire de Logonna-Daoulas et vice présidente de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, pour l'intérêt qu'elle a porté à mon projet dès le début, pour le temps qu'elle a consacré à répondre à mes questions et toutes les informations qu'elle m'a fournies.

Je remercie également les élus de la commune et tout le personnel de la mairie de Logonna-Daoulas pour leur accueil et leur gentillesse.

Je souhaite ensuite remercier Mr Yves Kermorgant, ingénieur conseil à Brest et chargé d'études dans le cadre de l'aménagement du bourg de Logonna-Daoulas, pour l'attention qu'il a portée à mon projet ainsi que pour les précieuses méthodes de travail et informations qu'il m'a fournies, ainsi que Mme Olivia Foussard, architecte, pour sa gentillesse et ses conseils.

Un merci particulier à ma mère pour son soutien et ses nombreuses relectures.

Je tiens enfin à remercier Mr Denis Martouzet, enseignant chercheur au Département Aménagement de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Tours et tuteur de mon projet pour m'avoir suivie et conseillée tout au long de mes recherches.

Sommaire

REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	8
1 ^{ERE} PARTIE :	9
PRESENTATION DE LA COMMUNE.....	9
DE LOGONNA-DAOULAS.....	9
I - LOGONNA-DAOULAS, UNE COMMUNE LITTORALE :	11
A) Une commune à la situation géographique particulière :	11
B) Une commune à l'identité forte :	15
II - UNE POPULATION QUI AUGMENTE ET RAJEUNIT PROGRESSIVEMENT :	18
A) Une situation démographique particulière :	18
B) Une situation qui influence le parc de logements :	19
III - UNE SITUATION ECONOMIQUE FRAGILE DYNAMISEE PAR LE TOURISME ET LES ACTIVITES DE LOISIRS :	24
A) Une population active mais travaillant à l'extérieur de Logonna :	24
B) Un manque de commerces et de services au sein de la commune :	25
C) Une offre importante concernant les loisirs et le tourisme :	27
IV - BILAN :	34
2 ^{EME} PARTIE :	35
ETAT DES LIEUX DU BOURG	35
DE LOGONNA-DAOULAS.....	35
I - LA MAIRIE ET SON PARKING :	37
A) Une mairie trop petite et non accessible aux handicapés :	37
B) Un parking très fréquenté et donnant accès au cimetière :	37
II - LA RUE AR MOR :	40
A) L'ancien local de la poste aujourd'hui non utilisé :	40
B) Le bar-tabac Le Celtic :	40
C) La bibliothèque et le bâtiment communal vacant :	40
D) Le restaurant « La Grignotière » :	42
E) L'ancienne maison de la Communauté des Sœurs du Saint-Esprit, en plein centre du bourg :	43
F) L'alimentation Chant'Alim :	44
G) De nombreux pas-de-porte à ne pas négliger :	44
III - LA PLACE DE LA SALLE POLYVALENTE :	45
A) Une place regroupant de nombreux bâtiments communaux :	45
B) Une place fermée servant principalement au stationnement des usagers :	49
IV - LA PLACE SAINT-MONNA :	52
A) Une place aux richesses patrimoniales et architecturales :	53
B) La rue de l'église :	55
C) Le local d'exposition et l'aire de repos :	56

V -	LES FLUX DE CIRCULATION ET LE MOBILIER URBAIN :	57
A)	<i>Les flux de circulation au sein du bourg :</i>	57
B)	<i>Le mobilier urbain de la commune :</i>	59
VI -	BILAN :	60
3^{EME}	PARTIE :	61
	PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DANS LE BUT DE RENFORCER LES POLES STRUCTURELS DU BOURG	61
I -	REDISTRIBUER LES LOCAUX COMMUNAUX DANS LE BOURG AFIN DE CONFORTER LES POLES STRUCTURELS :	62
A)	<i>Une restructuration du bourg basée autour de deux pôles structurels : la place Saint-Monna et la place de la salle polyvalente :</i>	62
B)	<i>Une distribution des bâtiments adaptée à leur usage et à la population :</i>	63
II -	REAMENAGER LES BATIMENTS COMMUNAUX AFIN DE REpondre AUX BESOINS DES USAGERS :	65
A)	<i>La mairie :</i>	65
B)	<i>La bibliothèque :</i>	65
C)	<i>Le local d'exposition :</i>	66
D)	<i>La salle polyvalente :</i>	66
E)	<i>Le local associatif :</i>	66
III -	REAMENAGER LES PLACES DU BOURG EN FONCTION DES BESOINS :	67
IV -	PROPOSITION FINALE D'AMENAGEMENT :	68
V -	BILAN :	71
	CONCLUSION	72
	TABLE DES ILLUSTRATIONS	73
	BIBLIOGRAPHIE	76
	ANNEXES	77
I -	ANNEXE 1 : ARTICLES DE PRESSE CONCERNANT LA POSTE DE LOGONNA-DAOULAS	77
II -	ANNEXE 2 : PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LOGONNA-DAOULAS	77
III -	ANNEXE 3 : LES DIFFERENTS BATIMENTS A TRAITER DANS LE BOURG	77
IV -	ANNEXE 4 : ENQUETE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX DE LOGONNA-DAOULAS	77
	ANNEXE 1 :	78
	ARTICLES DE PRESSE CONCERNANT LA POSTE DE LOGONNA-DAOULAS	78
	ANNEXE 2 :	80
	PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LOGONNA-DAOULAS	80
	(REVISE EN 2001)	80
	ANNEXE 3 :	82
	LES DIFFERENTS BATIMENTS A TRAITER DANS LE BOURG (FIGURE 8)	82
	ANNEXE 4 :	84
	ENQUETE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX DE LOGONNA-DAOULAS	84
	(REALISEE EN 2002)	84

Introduction

Les petites communes sont en Bretagne des centres dynamiques, attirant une population venue y trouver tranquillité et qualité de vie. Cependant, les plus rurales d'entre elles vivent aujourd'hui une situation fragile. Elles peinent à conserver la vitalité au sein de leur territoire et sont peu à peu abandonnées des commerces et des services publics. Il est pourtant nécessaire de conserver ces bourgs, lieux de mémoires, afin qu'ils soient à la fois centres de ville et centres de vie.

Logonna-Daoulas, commune littorale à l'extrême ouest du Finistère, fait partie de ces bourgs ruraux luttant pour le maintien de leur activité. Elle tire son dynamisme du tourisme lié à la mer mais également de sa population, particulièrement active au sein du bourg. L'aménagement de celui-ci est donc un enjeu pour la commune qui doit tenir compte à la fois du centre historique et du centre d'activités.

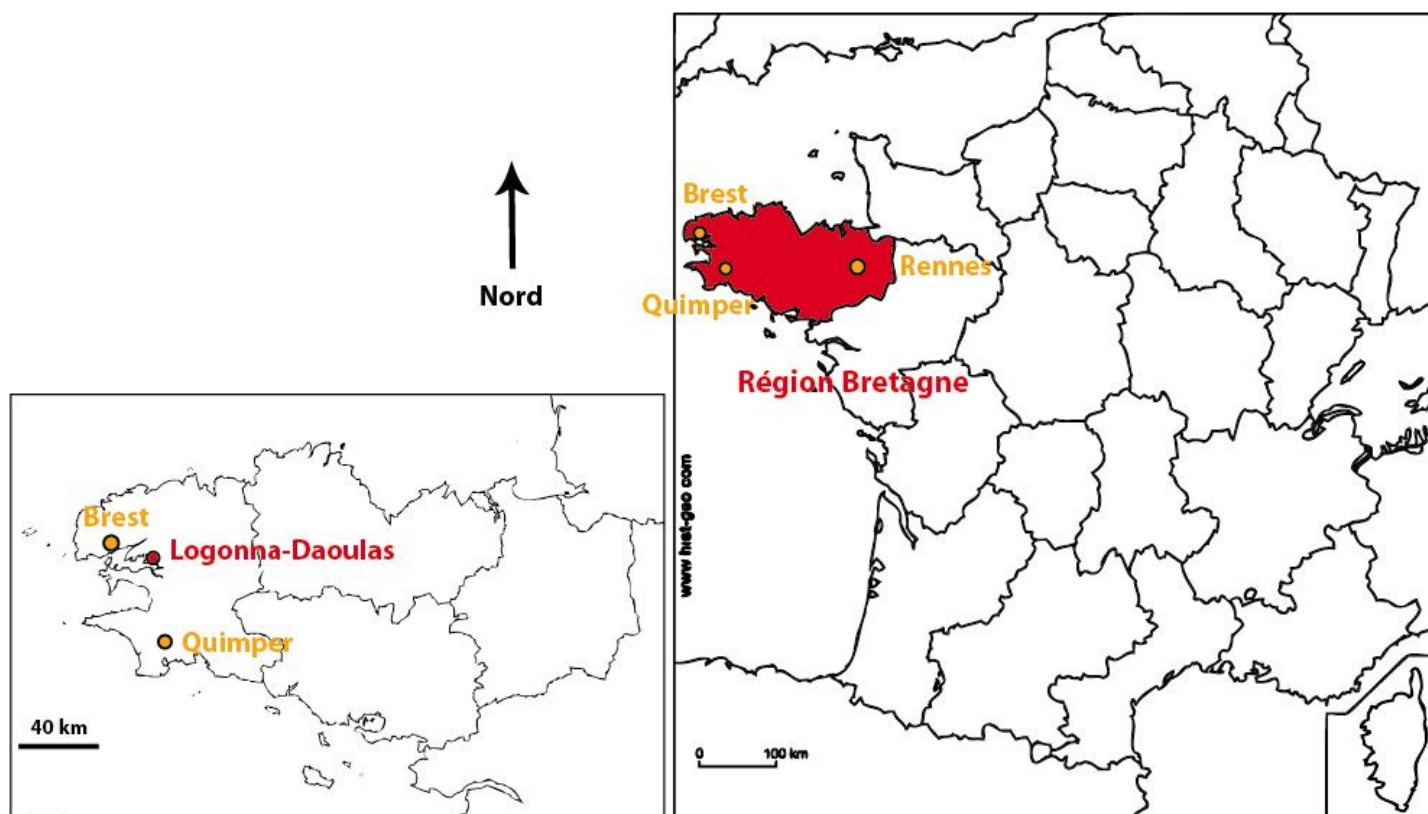
Nous tenterons donc de concevoir une solution d'aménagement afin de concilier dans le bourg une zone d'activités et de services mais également une zone culturelle et historique. Nous verrons dans une première partie que Logonna-Daoulas est une commune à l'identité forte, à la population dynamique mais à l'économie fragile. Dans une seconde partie, nous nous concentrerons sur l'état actuel des bâtiments et des espaces publics au sein du bourg. Enfin, nous présenterons une solution afin de répondre au mieux aux besoins et aux enjeux de la commune.

Cette étude sera menée en parallèle d'un projet de réaménagement du bourg amorcé par la municipalité en 2008 et actuellement en cours de projet.

1^{ère} PARTIE :

Présentation de la commune de Logonna-Daoulas

Localisation de Logonna-Daoulas :



Carte 1 : Localisation de Logonna-Daoulas en Bretagne - Source : www.hist-geo.com - Réalisation personnelle



Carte 2 : Localisation de Logonna-Daoulas dans le Finistère - Source : Michelin - Réalisation personnelle

I - Logonna-Daoulas, une commune littorale :

Logonna-Daoulas est une commune littorale de 2.025 habitants. Elle est située au fond de la rade de Brest, à l'ouest du département du Finistère, lui-même situé à l'extrême ouest de la région Bretagne.

A) Une commune à la situation géographique particulière :

1 - Une commune inscrite dans une presqu'île :

La commune de Logonna-Daoulas forme une presqu'île située entre les estuaires de la Mignonne et du Camfrout. Ces deux rivières traversent les communes de Daoulas et de L'Hôpital-Camfrout avant de se jeter dans la rade de Brest.

Du fait de sa localisation, ce n'est pas une commune que l'on traverse, mais plutôt une commune où l'on s'arrête. Les grèves de Logonna sont très fréquentées et le sentier côtier attire les marcheurs, été comme hiver.

2 - Un accès facile aux axes de communication :

Logonna-Daoulas est desservie principalement par trois voies :

a) La Départementale 333 :

C'est l'axe le plus important de la commune. Il arrive de Daoulas, plus au nord, traverse le bourg de Logonna et mène enfin au domaine de Moulin Mer. Il permet également de rattraper la voie express Brest-Nantes à l'échangeur de Daoulas.

C'est le long de cette route, appelée « rue ar mor » dans le bourg, que s'est développée et intensifiée l'urbanisation de Logonna.

b) La Départementale 770 :

Elle traverse la commune à l'est de son territoire et relie Daoulas à L'Hôpital-Camfrout, située elle-même à l'est de Logonna. Elle passe à travers de nombreux hameaux, notamment Goasven et Coz Feunteun.

c) La voie communale n°2 :

Cette dernière part de l'entrée du bourg de Logonna et le relie à L'Hôpital-Camfrout en passant par le village Sainte-Marguerite. Elle permet également de rattraper la voie express à l'échangeur du Faou et donc d'accéder au sud du département.



Carte 3 : Localisation de Logonna-Daoulas par rapport à Daoulas et L'Hôpital-Camfrout - Source : Michelin

3 - Une commune intégrée dans sa région et son département :

a) La Bretagne et le Finistère, des territoires ruraux mais dynamiques :

i. Une population dynamique, en particulier dans les petites communes :

La Bretagne, avec ses 3.081.000 habitants, est la 8^{ème} région de France dont la population augmente le plus (+0,9% par an en moyenne). Le Finistère, situé à l'extrême ouest de la Bretagne, est avec ses 883.000 habitants le 2^{ème} département breton le plus peuplé.

Cette région, en particulier dans le Finistère, reste un territoire rural dont le dynamisme démographique se concentre particulièrement dans les petites communes. En effet, 2/3 des Bretons vivent dans une commune de moins de 10.000 habitants. En France métropolitaine, seule la moitié de la population vit dans une commune de même taille.

ii. Un développement économique basé sur divers secteurs :

L'agriculture est l'activité dominante du Finistère. Elle utilise les 2/3 du territoire, principalement à travers la production animale et la culture maraîchère, celle-ci étant très présente dans le nord du département.

Du fait de sa situation géographique, la pêche est également une activité importante dans le Finistère, notamment dans les ports d'Audierne, de Concarneau ou de Douarnenez. La filière bretonne alimente ainsi le tiers de l'approvisionnement national en produits de la mer.

Le secteur industriel est également bien développé dans le département du Finistère, particulièrement dans le secteur de l'agro-alimentaire (qui représente 40% de l'emploi industriel finistérien), des entreprises électroniques (en particulier liées à la Défense Nationale) et du bâtiment.

iii. Une économie stimulée par le tourisme :

Le Finistère doit surtout son dynamisme au tourisme, qui est une composante essentielle de son économie. Ce sont d'abord les côtes qui attirent les touristes, français ou étrangers, et en particulier anglo-saxons. Malgré tout, les territoires intérieurs, sauvages et moins fréquentés, sont également plébiscités.

Depuis quelques années, on observe également le développement progressif du tourisme hors-saison. De même, de plus en plus de personnes choisissent la péninsule armoricaine pour y passer leur retraite.

Les activités de loisirs liées au tourisme, telles que le nautisme, la voile ou les sports de glisse, sont également des acteurs clés du développement du département.

Malgré tout, le secteur du tourisme demeure sensible, du fait de la fragilité des zones naturelles exploitées. Les cas de catastrophes industrielles par exemple, comme le naufrage de l'Erika en 1999 et la marée noire qui a suivi, ont eu une énorme influence sur la fréquentation du territoire.

b) Quimper et Brest, pôles d'activités du département :

Le département du Finistère doit principalement son dynamisme à Quimper, préfecture, et Brest, sous-préfecture.

i. Quimper, une ville touristique :

Quimper, située à 50 km au sud de Logonna-Daoulas, est une agglomération de 65.000 habitants dont le dynamisme repose essentiellement sur le tourisme ainsi que ses activités de services et ses administrations.

Elle propose également quelques industries notamment dans le secteur de la faïencerie (Henriot) et l'industrie textile (Armor Lux).

ii. Brest, une ville principalement industrielle :

Brest, située à 25 km au nord de Logonna-Daoulas et comptant 145.000 habitants, est le principal pôle économique de la pointe finistérienne. Elle est reliée à Quimper par la voie express Brest-Nantes.

La ville est aujourd'hui le 9^{ème} port de commerce français dans le domaine de la réparation navale civile. La communauté urbaine « Brest Métropole Océane » accueille des

industries techniques, notamment au sein du technopôle, dans le domaine de l'électronique (Thales), des télécommunications et de l'armement, ainsi que des entreprises du bâtiment, des industries textiles (Kanabeach), des centres de recherche, comme l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et de nombreux établissements d'enseignement supérieur.

Globalement, la ville reste toujours résolument attachée à la mer, que ce soit à travers ses industries, ses administrations, ses centres de recherche (60% de la recherche française liée à la mer se fait à Brest) et d'enseignement, ses musées ou ses activités culturelles.

Enfin, Brest possède un aéroport qui permet de relier Paris en une heure.

c) La Communauté de communes de Landerneau-Daoulas :

Logonna-Daoulas fait partie de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas, qui regroupe 22 communes et plus de 44.000 habitants. Elle a enregistré depuis 1975 une hausse de la population de 44%.

Cette communauté de communes est, comme son nom l'indique, centrée sur les villes de Landerneau (14.927 habitants) et de Daoulas (1.743 habitants), respectivement à 18 et 5 kms de Logonna-Daoulas.



Carte 4 : La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas – Source : www.pays-landerneau-daoulas.fr

B) Une commune à l'identité forte :

Contrairement à la plupart des communes finistériennes, la superficie agricole à Logonna-Daoulas n'est pas très importante. Le nombre d'exploitations a beaucoup diminué ces dernières années puisqu'il est passé de 34 exploitations en 1988 à 12 en 2000. Du fait de sa situation géographique, c'est surtout l'aspect maritime qui s'est développé sur la commune.

1 - Un riche passé basé sur la pierre :

a) Une commune qui a pour origine un saint :

Comme la majorité des communes bretonnes, Logonna-Daoulas est profondément marquée par son patrimoine religieux. Selon la légende, Saint Monna ou Nonna, venant d'Irlande, serait arrivé dans la commune à bord d'une embarcation de pierre et aurait décidé d'y bâtir une église.

Logonna était également le chef-lieu du fief de la famille de Rosmorduc, qui englobait dès le XIII^{ème} siècle l'actuelle commune et des emprises sur les paroisses voisines. Le château de Rosmorduc est encore présent sur la commune.

b) Une commune au passé géologique profondément ancré :

La commune de Logonna-Daoulas a connu un réel développement au XVII^{ème} siècle grâce à l'exploitation de deux gisements de pierre :

i. La pierre de Kersanton :



Photo 1 : Le "Christ aux liens" en pierre de Kersanton, dans l'église d'Irvillac - Source : Wikipedia



Photo 2 : Le phare d'Eckmühl en pierre de Kersanton
Source : www.visoterra.com

Le premier gisement, exploité depuis le XVII^{ème} siècle, est un granite dur et fin, la kersantite, appelée aussi pierre de Kersanton. Logonna en comptait plusieurs carrières, la plus prisée des sculpteurs étant celle de Rosmorduc, sombre à grains fins et très résistante à l'altération. Les autres carrières font aujourd'hui partie du territoire de L'Hôpital-Camfrout.

La qualité des sites d'exploitation est leur proximité de la mer, qui permettait un acheminement rapide dans le monde entier.

Un très grand nombre de calvaires et de statues religieuses bretonnes ont été sculptés dans de la pierre de Kersanton. La Statue de la Liberté, à New-York, possède également un piédestal fait de cette pierre.

ii. La pierre de Logonna :



Photo 3 : Fenêtre en pierre de Logonna à Logonna-Daoulas
Source : Wikipedia



Photo 4 : Pierre de Logonna après polissage
Source : Wikipedia

L'autre gisement est un microgranite ocre-blond, rehaussé de cernes concentriques, qui lui donnent un aspect de faux bois. La pierre est connue sous le nom de Pierre de Logonna et est extraite principalement de la carrière du Roz, depuis le XVI^{ème} siècle. Une autre carrière, à l'est du village de Sainte-Marguerite à Logonna, a été exploitée jusque dans les années 60.

Cette pierre a surtout été utilisée dans des monuments religieux du centre-ouest finistérien, notamment l'église Saint-Louis de Brest ou la nouvelle Abbaye de Landévennec.

2 - Une identité littorale :

a) Deux ports présents sur le territoire :

Logonna-Daoulas dispose de deux ports sur son territoire. Le premier, Pors-Beac'h, est un port de pêche situé au nord de la commune et lié à l'activité ostréicole. Il est également connu pour être le lieu d'accueil des fêtes maritimes de Pors-Beac'h.



Photo 5 : Le port de Pors-Beac'h - Source : Wikipedia

Le second, Moulin Mer, est situé au sud de la commune et est surtout connu pour son moulin à marée qui est aujourd'hui à l'abandon.



Photo 6 : Le port de Moulin Mer

Il existe également de nombreux mouillages autorisés ou sauvages sur le littoral de la commune, notamment au creux de certaines anses.

On trouve également sur Logonna une activité de réparation et d'entretien de bateaux installée au sud de l'Anse du Roz, à l'ouest de la commune ainsi que des activités de conchyliculture.

b) Des évènements culturels mettant en avant cette identité :

Logonna-Daoulas organise régulièrement les fêtes de Pors-Beac'h, rassemblement de vieux gréements et berceau des fêtes maritimes de Brest, qui ont rassemblé environ 2000 voiliers lors de l'édition Brest 2008. Cet évènement est également l'occasion d'un repas et de concerts. La commune organise également la Fête du Nautisme au Centre Nautique de Moulin Mer.



Photo 7 : Affiche de l'édition 2000 des fêtes maritimes de Pors-Beac'h
Source : <http://www.bretagnenet.com/logonna>

II - Une population qui augmente et rajeunit progressivement :

A) Une situation démographique particulière :

1 - Une population en augmentation :

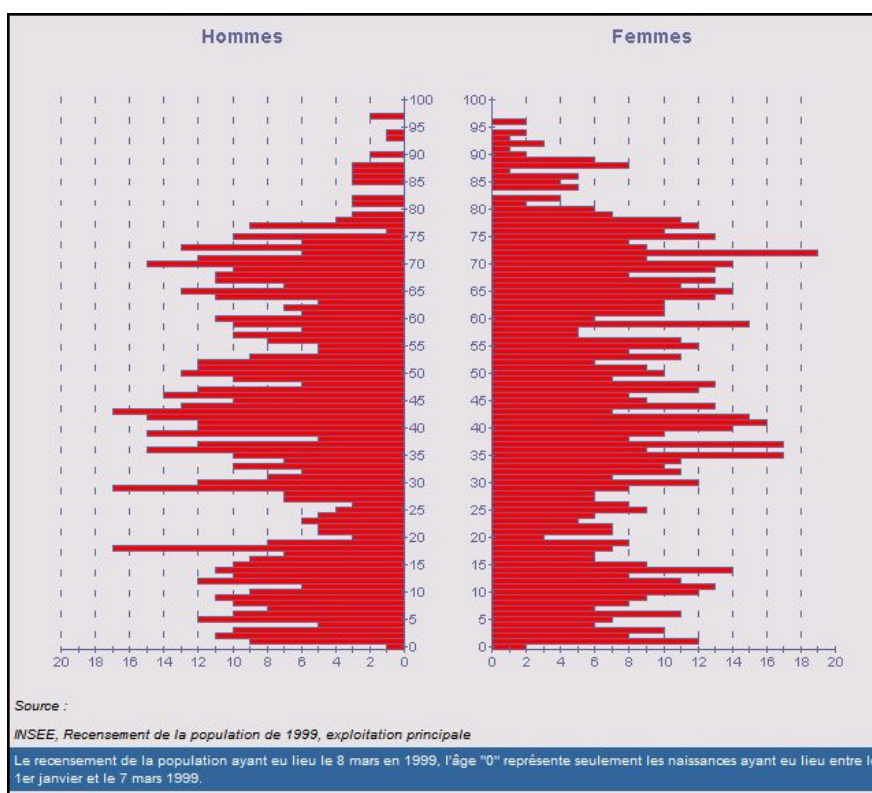
Logonna-Daoulas a vu sa population augmenter progressivement depuis 1975. Elle compte aujourd'hui 2.025 habitants, c'est-à-dire 28% de plus qu'en 1999.

Cette croissance est due aux arrivées de population dans la commune. En effet, le solde naturel de la commune reste depuis de nombreuses années négatif, contrairement à celui de la Communauté de Communes de Landerneau-Daoulas.

D'autre part, on observe que la population de Logonna est dans la majorité des cas originaire des alentours puisque 93% des habitants vivaient déjà en Bretagne il y a 5 ans et 73% à Logonna même.

2 - Une population âgée mais qui a tendance à rajeunir :

Logonna-Daoulas se caractérise par une population plutôt âgée, comme on peut l'observer sur la pyramide des âges de la commune en 1999 :

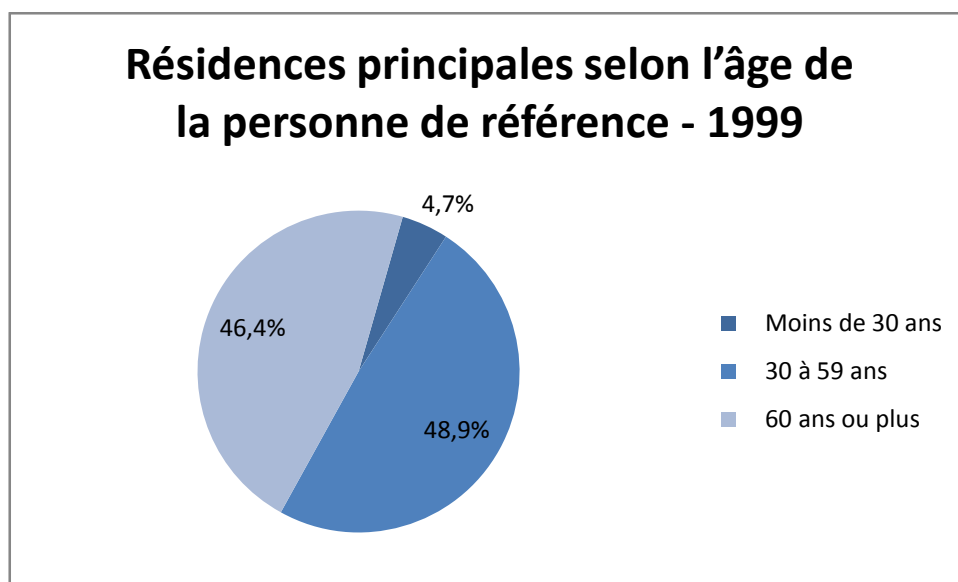


Graphique 1 : Pyramide des âges de Logonna-Daoulas en 1999 – Source : INSEE, Recensement 1999

En effet, la population des moins de 25 ans est sensiblement plus faible à Logonna-Daoulas que dans le reste du Finistère. De plus, en 2007, le taux de natalité à Logonna-Daoulas était de 10,5‰, ce qui est faible par rapport à la moyenne nationale de 12,9‰.

Au contraire, la population des plus de 75 ans est plus importante dans la commune que dans le reste du département. Ceci explique le nombre important de décès qui est presque tous les ans supérieur au nombre de naissances.

Les données suivantes, représentant la répartition par âge des occupants des résidences principales de la commune, confirment la forte part des plus de 60 ans dans les logements de la commune :



Graphique 2 : Age des personnes de référence des logements de la commune - Source : INSEE - Réalisation personnelle

La population de Logonna a malgré tout tendance à rajeunir ces dernières années. En effet, en 2007, les hommes et femmes de plus de 60 ans représentent respectivement 21% et 26% de la population de Logonna-Daoulas contre respectivement 26% et 33% en 1999. De même, le pourcentage de retraités vivant sur la commune est passé de 24% en 1999 à 22% en 2007.

Cette évolution peut s'expliquer en partie par l'installation sur la commune de jeunes couples et de familles, notamment dans de nouvelles constructions en périphérie du centre-bourg.

3 - Une population estivale très importante :

Logonna-Daoulas propose à la fois un cadre naturel agréable et une importante offre en matière d'hébergements touristiques. La population peut ainsi être multipliée par trois durant l'été.

B) Une situation qui influence le parc de logements :

Dans la plupart des communes bretonnes, on observe une évolution particulière des espaces. L'espace rural, de même que l'espace périurbain, voient leur population croître, tandis que l'espace urbain est en stagnation. Il en est de même à Logonna-Daoulas.

Les gens viennent s'installer dans la commune à la fois pour le cadre de vie (la mer est présente de tous les côtés et la nature est particulièrement préservée) et la proximité de Brest par la voie express (25 minutes en moyenne). Les demandes de permis de construire ont ainsi augmenté ces dernières années. Le nombre de logements augmente donc d'une dizaine de logements par an en moyenne, et ce depuis plusieurs années. Logonna-Daoulas compte ainsi actuellement 1.100 logements sur son territoire.

1 - Une gestion spatiale propre à la situation de la commune :

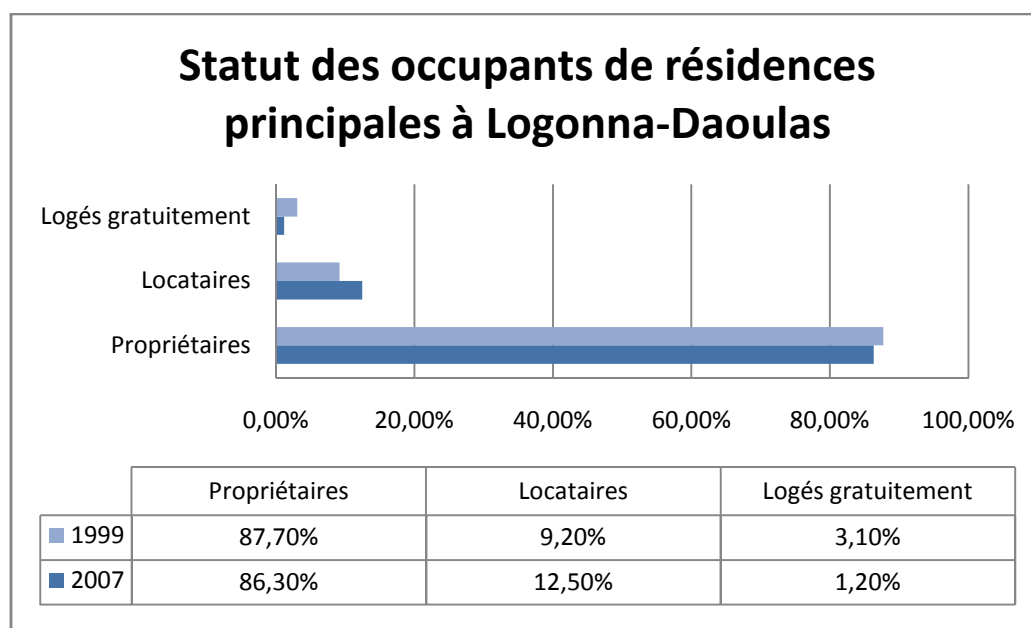
Le bourg de Logonna s'est développé à l'ouest de la commune, à proximité du domaine de Moulin Mer et de l'Anse du bourg. Son urbanisation s'est faite au cours des siècles autour des axes routiers, notamment le long de la D333, et est caractéristique d'une urbanisation en étoile. Quelques routes communales relient le bourg aux hameaux dispersés sur le territoire.

Logonna possède un Plan d'Occupation du Sol, révisé en 2001, d'après lequel le bourg est une zone dite « urbaine à vocation habitat et activités compatibles avec l'habitat ».

Du fait de son emplacement littoral, une grande partie de la commune est classée en zone naturelle à protéger. D'autre part, on observe sur la commune le zonage UT qui a pour vocation l'accueil d'activités liées au tourisme.

L'objectif global de Logonna est de trouver un équilibre entre urbanisation et préservation des milieux naturels. Il reste très peu de terrains libres dans la zone urbaine U et la commune ne souhaite pas trop urbaniser davantage. Les zones NA d'urbanisation future non plus ne sont pas nombreuses et se concentrent essentiellement autour du bourg et à l'entrée de la commune, plus au nord.

2 - Une majorité de propriétaires et de maisons individuelles mais quelques demandes de location :



Graphique 3 : Statut des habitants de la commune - Source INSEE - Réalisation personnelle

On observe à travers ces données que la plupart des habitants de Logonna-Daoulas sont propriétaires.

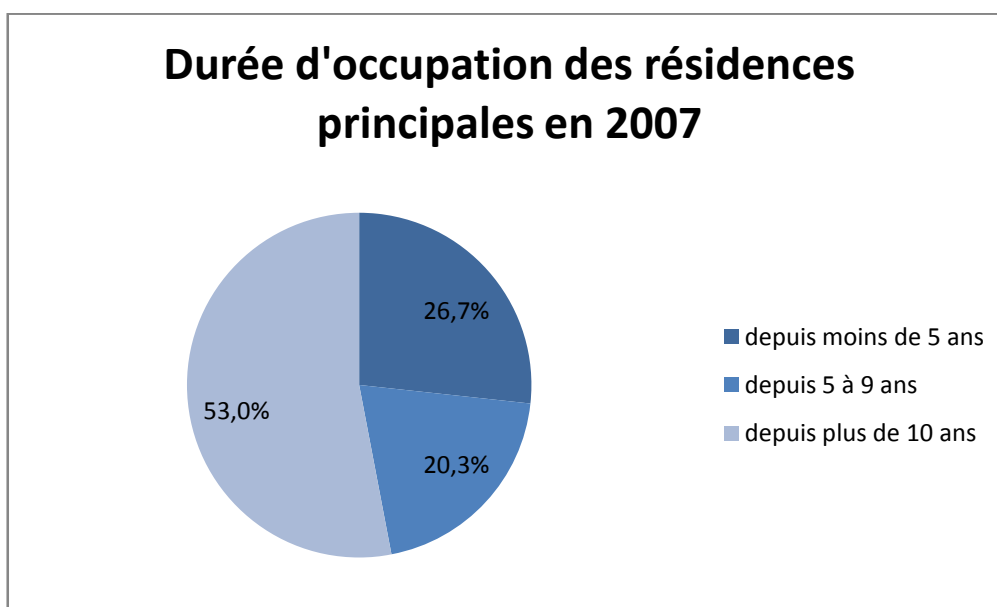
Malgré tout, le pourcentage de locataires a augmenté ces dernières années, sans doute en raison de la construction de lotissements et de logements locatifs aidés sur la commune. La mairie observe d'ailleurs une demande importante en matière de logements locatifs de la part de jeunes ménages.

De même, Logonna possède très peu de logements collectifs puisque 98% des logements de la commune sont des maisons individuelles.

Enfin, le nombre moyen de personnes par logement est de 2,4 habitants, ce qui est semblable à la moyenne nationale.

3 - Un faible renouvellement de l'occupation des logements :

Les habitants de Logonna-Daoulas sont souvent présents dans la commune depuis plusieurs années voire décennies, parfois même dans le même logement.



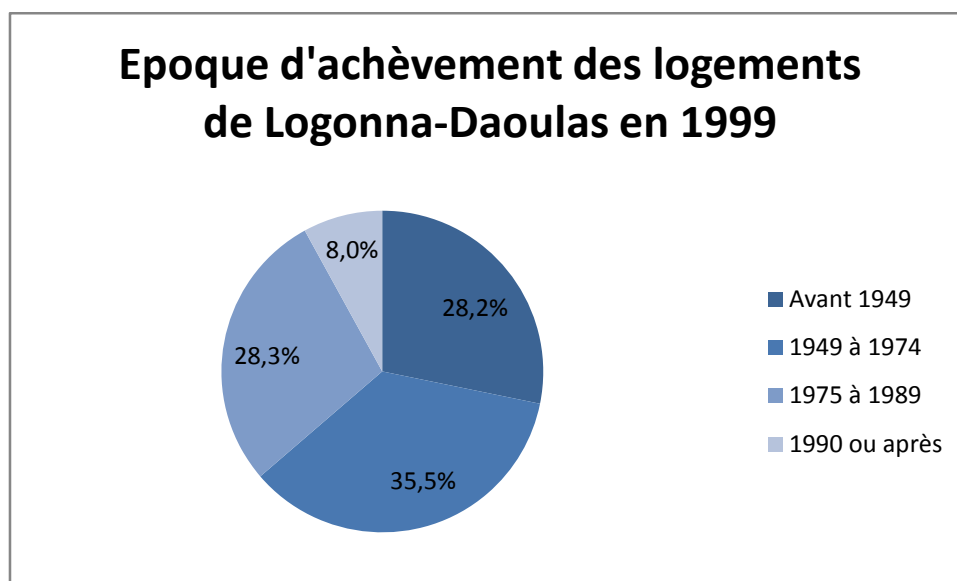
Graphique 4 : Durée d'occupation des logements - Source : INSEE - Réalisation personnelle

Ceci s'explique en partie par la forte proportion de personnes âgées dans la commune. Dans la plupart des cas, ceux-ci continuent à vivre dans le logement qu'ils ont occupé au cours de leur vie.

En moyenne, les habitants de Logonna-Daoulas sont présents dans leur logement depuis 16 ans.

4 - Une forte proportion de logements anciens :

On observe, principalement dans le centre-bourg de la commune, une forte proportion de logements anciens, certains à l'abandon, d'autres réhabilités avec soin.



Graphique 5 : Ancienneté des logements de la commune - Source INSEE - Réalisation personnelle

Dans le bourg, cette tendance s'intensifie, alors qu'elle diminue en périphérie. En effet, les habitations du centre-bourg de la ville datent pour la plupart du début du siècle ou encore d'une période antérieure.

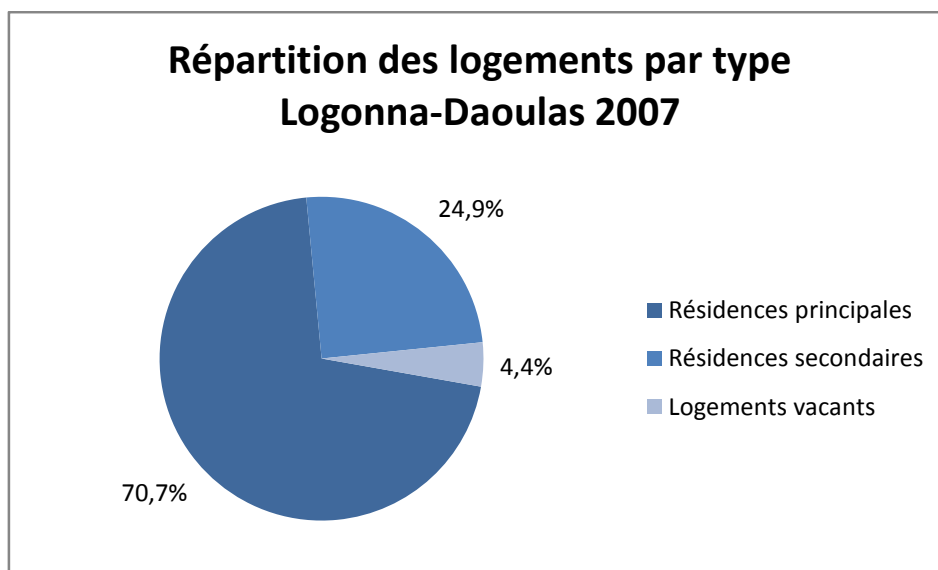
Au contraire, en entrée de ville et en périphérie, des constructions neuves apparaissent aujourd'hui de plus en plus.



Photo 8 : Les différents styles de maisons qui se côtoient dans le bourg

5 - Une forte proportion de logements secondaires :

Les logements de la commune sont répartis de la façon suivante :



Graphique 6 : Répartition des logements par type – Source : INSEE – Réalisation personnelle

On observe ainsi dans le parc de logements de la commune une forte proportion de logements secondaires. Dans le Finistère, ce taux n'est que de 12%. Cependant, cette proportion a fortement diminué ces dernières années puisque de 1975 à 1999, elle était de 31%.

Le taux de logements vacants est de 4,4% et concerne essentiellement des habitations antérieures à 1949. Après avoir largement diminué pendant plusieurs dizaines d'années, ce taux est en légère augmentation depuis 1999.

6 - Une faible augmentation du nombre de logements sociaux :

La commune dispose d'une vingtaine de logements locatifs sociaux, situés dans le bourg, des pavillons et un lotissement notamment.

La mairie a l'intention d'en construire de plus en plus, notamment dans le bourg de la commune, mais cela se fera progressivement.

III - Une situation économique fragile dynamisée par le tourisme et les activités de loisirs :

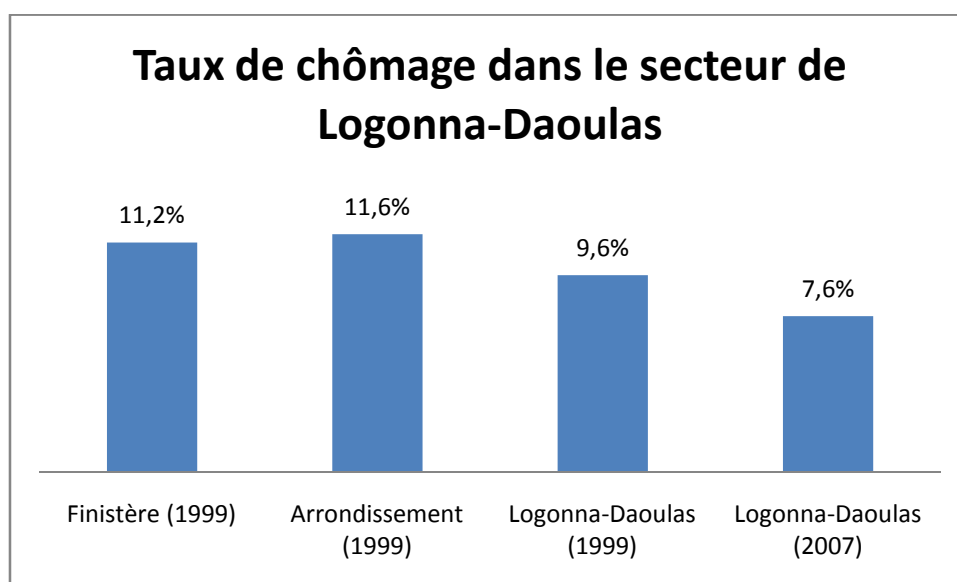
A) Une population active mais travaillant à l'extérieur de Logonna :

1 - Une augmentation de la population active et une diminution du chômage :

La population active de Logonna-Daoulas est en augmentation depuis quelques années tandis que le chômage diminue progressivement.

En effet, en 2007, la population active représente à Logonna 44% de la population totale. La part de population active ayant un emploi a pour sa part augmenté de 37% de 1982 à 1999.

On observe également une diminution du taux de chômage sur la commune de Logonna :



Graphique 7 : Taux de chômage à Logonna-Daoulas - Source : INSEE - Réalisation personnelle

2 - Un fort déplacement de la population active hors de la commune :

Une forte majorité de la population de Logonna (85%) travaille hors de la commune.

Ceci peut notamment s'expliquer par l'absence sur la commune de grandes entreprises capables d'employer un nombre important de salariés. La commune ne possède d'ailleurs aucune zone d'activités, ni de zonage spécifique prévu pour accueillir des entreprises.

De même, la construction en 1994 du pont de l'Iroise, reliant Brest à Plougastel, a permis de rapprocher l'agglomération brestoise des communes plus au sud comme Logonna-Daoulas. Ainsi, de nombreuses personnes habitent à Logonna-Daoulas mais travaillent dans ou aux abords de Brest.

Les 15% restants travaillant sur Logonna-Daoulas sont pour la plupart des travailleurs indépendants, notamment dans le secteur de l'artisanat et du service à la personne.

Ce déplacement de la population active hors de la commune a une influence sur la circulation au sein de la commune puisque 90% des actifs utilisent leur voiture particulière pour aller travailler. La proportion de ménages ayant un véhicule est d'ailleurs supérieure à Logonna-Daoulas que dans le reste du département.

B) Un manque de commerces et de services au sein de la commune :

Quelques commerces et services de proximité existent à Logonna-Daoulas, soit en centre bourg, soit éparpillés au sein des hameaux de la commune. Ceux installés à proprement parlé au cœur du bourg sont néanmoins très peu nombreux et peinent à dynamiser la vie économique du centre.

1 - Quelques commerces qui ont du mal à survivre :

On compte ainsi une alimentation-dépôt de pain située 35 rue ar mor, à l'entrée du bourg de la commune. Ce commerce, qui dépanne régulièrement les habitants du bourg, est cependant de plus en plus vétuste.

Un bar-tabac-presse est également présent sur la commune 5 rue ar mor. Depuis mai 2009, il fait également office de relais-poste (cf. Annexe 1 : Articles de presse concernant la poste de Logonna-Daoulas).

Un bar-restaurant nommé « La Grignotière » accueille également ses clients au 10 de la rue ar mor. Le restaurant possède à l'arrière du bâtiment une vaste salle servant à la réception de banquets.

Enfin, le seul commerce à l'extérieur du bourg est un bar-restaurant situé au nord de la commune, près de Pors Beac'h. Des commerces ambulants sont toutefois présents à l'entrée du bourg et du camping en été.

La mairie est actuellement à l'origine de la rénovation d'une ancienne habitation, rue ar mor, qui pourrait accueillir à l'avenir une alimentation, en complément ou en remplacement de celle existante.

Il manque dans la commune quelques commerces de proximité tels qu'une boulangerie, une charcuterie, un coiffeur ou encore une poissonnerie qui aurait une place stratégique dans cette commune littorale.

Pour satisfaire à leurs besoins en matière de commerces et de services, les habitants de Logonna-Daoulas sont donc amenés à se déplacer dans les communes proches, d'abord Daoulas puis Landerneau et Brest.

2 - Des services répartis à travers la commune :

Logonna-Daoulas propose également quelques services à travers son territoire.

a) Quelques services publics au sein du bourg :

Le principal service public de la commune est l'école publique maternelle et primaire, située au centre du bourg, proposant également une cantine. La restructuration et l'extension de cette école ont été les objectifs principaux de la mairie durant ces dernières années et sont achevées depuis 2003.

Logonna-Daoulas possède également une bibliothèque, utilisée en particulier par l'école et dont le sous-sol sert également de local pour les archives de la commune.

b) Des services de santé au sein du bourg ou en périphérie :

Au niveau des services de santé proposés dans la commune, un cabinet médical s'est récemment installé, avec l'aide de la commune, dans une maison rénovée, rue ar mor.

Dans le reste de la commune, on trouve quelques services médicaux : infirmiers libéraux, kinésithérapeute et service de secrétariat médical à distance. Une antenne du CCAS est également présente à Logonna-Daoulas, à l'extérieur du bourg.

Il serait également avantageux pour la commune d'accueillir une pharmacie.

c) Des services qui disparaissent :

Une agence du Crédit Maritime était présente il y a quelques années dans le bourg de Logonna. Malheureusement, elle a été supprimée, bien qu'elle était la dernière agence bancaire de la commune.

De même, le bureau de poste présent dans la commune a été supprimé, même s'il est aujourd'hui remplacé par un relais-poste dans l'un des commerces du bourg.

3 - Des petites entreprises à l'extérieur du bourg :

De petites entreprises, souvent constituées de travailleurs indépendants ou d'artisans, sont également réparties sur la commune, mais plutôt à l'extérieur du centre-bourg. On trouve ainsi :

- **Dans le secteur du bâtiment** : une entreprise de maçonnerie, une entreprise de démolition, une carrière de pierre ainsi que des artisans en plomberie, électricité, menuiserie, dallage ou chauffage.
- **Dans le secteur du paysagisme** : un artisan en jardinage, un paysagiste et une pépinière.
- **Dans le secteur maritime** : deux ostréiculteurs, dont l'un emploie une dizaine de salariés, installés sur la côte nord de la commune. Ils sont représentatifs d'une importante production d'huîtres sur la commune dans le passé.

- Dans le secteur de la communication et de la création : une imprimerie, une entreprise d'animation artistique et une agence de publicité.
- Dans le secteur des services et conseils aux entreprises et particuliers : un chauffeur de taxi, un expert divers et une agence d'études acoustiques.

C) Une offre importante concernant les loisirs et le tourisme :

Logonna-Daoulas présente de nombreux atouts utiles à son développement touristique, qui constitue une part fondamentale de son économie. A cela, on peut ajouter sa proximité de villes et de sites dynamiques comme Daoulas, Brest, la presqu'île de Crozon, les Monts d'Arrée... qui rehausse encore son attractivité.

Pour répondre à cette demande, de nombreuses structures de loisirs et d'hébergement existent donc sur la commune. Malgré tout, le côté néfaste du tourisme ne doit pas être oublié, notamment en ce qui concerne le caravanage sauvage, il doit donc être bien géré.

1 - Un patrimoine préservé :

a) Un patrimoine naturel sauvegardé et de qualité :

i. Un sentier côtier sauvegardé :



Photo 9 : Le sentier côtier à Logonna-Daoulas

Source : <http://pagesperso-orange.fr/roudourou/html/contact.html>

Le sentier côtier fait le tour de Logonna et relie entre elles les diverses grèves et criques. La commune propose également des circuits de randonnée passant par la côte et l'intérieur des terres.

Il fait l'objet de divers aménagements, et un schéma communautaire des sentiers est en cours de réalisation à l'échelle de la Communauté de Communes. Cela concernera en particulier l'usage des sentiers par les cavaliers et les cyclistes ainsi que la mise en relation des sentiers entre communes.

A partir du sentier, les marcheurs peuvent profiter des nombreux points de vue sur Landévennec, Roscanvel et sur la Rade de Brest et du littoral qui se partage entre des pointes rocheuses taillées en falaises, des anses et des grèves abritées. Le sentier favorise également la découverte du patrimoine de la commune.

ii. Un nombre important de zones naturelles :

En raison de sa situation géographique, le plan d'occupation des sols de Logonna-Daoulas propose un zonage particulier. En effet, les Zones Naturelles à protéger sont très nombreuses, notamment à proximité des côtes (cf. Annexe 2 : Plan d'Occupation des Sols de Logonna-Daoulas).

Le littoral de Logonna présente également une végétation diversifiée et une faune abondante. C'est notamment une zone d'hivernage pour un grand nombre d'oiseaux d'eau. Les espaces boisés sont également très présents en bordure de littoral.



Photo 10 : La côte de Logonna-Daoulas - Source : www.linternaute.com

Malgré son caractère maritime, Logonna-Daoulas a su conserver ses zones agricoles et forestières. Les marcheurs peuvent ainsi découvrir l'intérieur du territoire grâce aux nombreux chemins de terre circulant à travers les champs et les zones humides.



Photo 11 : Une zone humide à Logonna-Daoulas

b) Un patrimoine architectural remarquable et préservé :

Dans le bourg de Logonna-Daoulas sont présents deux bâtiments typiques du patrimoine architectural de la commune : l'église Saint-Monna et le manoir du bourg. Mais la commune comporte également d'autres édifices d'importance.

i. L'église Saint-Monna :

L'église Saint-Monna, construite au XVI^{ème} siècle, est située dans le bourg de Logonna. Depuis 1935, elle est inscrite au registre des monuments historiques. L'édifice est situé dans un vaste enclos englobant aussi le cimetière et un petit ossuaire du XVII^{ème} siècle.



Photo 12 : L'église Saint-Monna - Source : www.panoramio.com

ii. Le manoir du bourg :

Le manoir du bourg est situé sur la place Saint-Monna, et est daté du XV^{ème} siècle. Il est également inscrit au registre des monuments historiques. Construit en Pierre de Logonna, c'est une ancienne dépendance du Château de Rosmorduc.



Photo 13 : Le manoir du bourg, sur la place Saint-Monna - Source : Wikipedia

iii. Le Château de Rosmorduc :

Le château de Rosmorduc, construit au XV^{ème} siècle, est situé dans le fond de l'anse de Kervella, sur la rive nord du Camfrout et est entouré de boisements. De style Renaissance, il matérialise la richesse et la puissance de la famille Rosmorduc dans le secteur. Il est également inscrit au titre des Monuments Historiques.



Photo 14 : Le Château de Rosmorduc, à l'est de la commune - Source : Wikipedia

iv. La croix des douze apôtres :

La croix des douze apôtres, ou menhir de Rungléo, est situé à l'est de la commune. C'est un des tous premiers menhirs christianisés bretons. Il est composé d'une pierre de 2,18 m de haut, dans laquelle sont sculptés des bas-reliefs représentant le Christ et les apôtres, surmontée d'une croix.



Photo 15 : La croix des douze apôtres à Rungléo

v. Le moulin à mer :

Le moulin à mer de Logonna, qui date sous sa forme actuelle de 1854, est situé en bordure du Camfrout, à l'entrée d'une grande anse transformée en étang par la construction

d'une digue. En période de forte marée, celle-ci est canalisée par une entrée aménagée le long du pignon de la bâtisse.

Le bâtiment a été tout à tour un moulin, un poste de douane, l'antenne d'une briqueterie, un chantier naval, un centre de réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale avant d'être réquisitionné par l'armée allemande et enfin un café-dancing dans les années 60-70. Il n'est plus aujourd'hui utilisé bien qu'il ait été racheté par une société immobilière parisienne en 2005.



Photo 16 : Le moulin à mer - Source : Wikipedia

vi. Les autres éléments du patrimoine architectural :

Logonna-Daoulas possède également sur son territoire d'autres bâtiments architecturaux importants, comme les chapelles Sainte-Marguerite et Saint-Jean, mais ceux-ci ne sont pourtant pas inscrits aux monuments historiques.

Même si elle n'est pas située à Logonna, l'abbaye de Daoulas fait partie des édifices importants de la région puisqu'elle a été transformée en musée et accueille chaque année une exposition de renommée internationale. Ses 7 ha intègrent l'espace muséographique, un jardin de plantes médicinales, un cloître roman unique en Bretagne, un oratoire et une chapelle.



Photo 17 : L'abbaye de Daoulas - Source : www.daoulas.com

2 - Un potentiel touristique fort :

a) Des activités liées au littoral :



Photo 18 : Le centre nautique de Moulin Mer - Source : www.moulin-mer.fr

Le centre nautique et de plein air de Moulin Mer a été est le premier à proposer des classes de mer il y a 30 ans. Il est destiné aujourd'hui aux scolaires, aux familles ou aux entreprises dans le cadre de classes de mer, de vacances ou de séminaires. Le but du Centre est la découverte de l'environnement littoral et maritime breton. On peut y pratiquer toutes sortes de sports marins (kayak, planche à voile, catamaran, optimist...).

On peut également pratiquer sur la commune la pêche à pied et en mer ainsi que la baignade.

b) Des équipements sportifs :

Logonna possède sur son territoire quelques équipements sportifs : des terrains de football hors du bourg, à l'ouest de la commune, des terrains de basket et de tennis au nord de la place du marché et la salle Crequin, à l'est du bourg, pour la pratique du tir à l'arc.

Il n'existe pas de salle couverte adaptée à la pratique du sport et les équipements des villes voisines comme Daoulas ou L'Hôpital-Camfrout doivent donc souvent être utilisés.

c) Des structures d'hébergement :

La commune de Logonna-Daoulas dispose de deux campings. Le premier, le camping Le Roz, est installé à l'ouest de la commune, au sein de l'Anse du Roz. Le deuxième, le camping de Gouelet Ker, est situé plus au sud.

La commune réfléchit également à un projet de liaison piétonne et cyclable entre le camping et le bourg afin de favoriser la fréquentation du bourg par les vacanciers.

Un centre de vacances EDF existe également ainsi qu'un centre de vacances SNCF, à l'est du bourg, accueillant des colonies de vacances durant l'été.

Enfin, des gîtes et des chambres d'hôtes sont disséminés à travers le territoire de la commune.

3 - Une commune aidée par le Pays Touristique des Rives d'Armorique :

La Pays Touristique des Rives d'Armorique est né de l'association des communautés de communes de l'Aulne Maritime et de Landerneau-Daoulas. Il souhaite fonder son développement touristique sur les loisirs nautiques proposés sur le territoire.



Carte 5 : Le Pays Touristique des Rives d'Armorique
Source : www.pays-landerneau-daoulas.fr

La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas propose également des animations liées au patrimoine comme la route thématique « de la pierre et de l'eau » ou des « visites du patrimoine ».

IV - Bilan :

Logonna-Daoulas est caractérisée principalement par sa situation géographique. C'est une commune littorale, fière de son passé maritime, qui dispose d'un patrimoine naturel exceptionnel et sait en profiter, notamment par son développement touristique. Elle ne doit cependant pas oublier la nécessité de le gérer et de le maîtriser afin de préserver les zones naturelles de son territoire.

Logonna est une commune qui reste fragile et ne peut baser son économie uniquement sur le tourisme. Elle doit également protéger son bourg, qui demeure vulnérable, en particulier si les commerces et services de proximité ne se maintiennent pas. Le risque est de voir le centre de la commune s'affaiblir et perdre son énergie.

Le dynamisme de Logonna repose donc également sur sa population, qui devrait continuer à augmenter ces prochaines années et dont le dynamisme pourrait soulager les difficultés du bourg. La commune voit arriver chaque année de nouveaux habitants et rajeunit progressivement. Le mélange des générations qui en découlera sera sans doute à l'avenir le moteur du territoire communal.

Il sera intéressant de voir en quoi les particularités de la commune de Logonna-Daoulas traitées ici peuvent avoir une influence sur la manière dont le bourg peut être organisé.

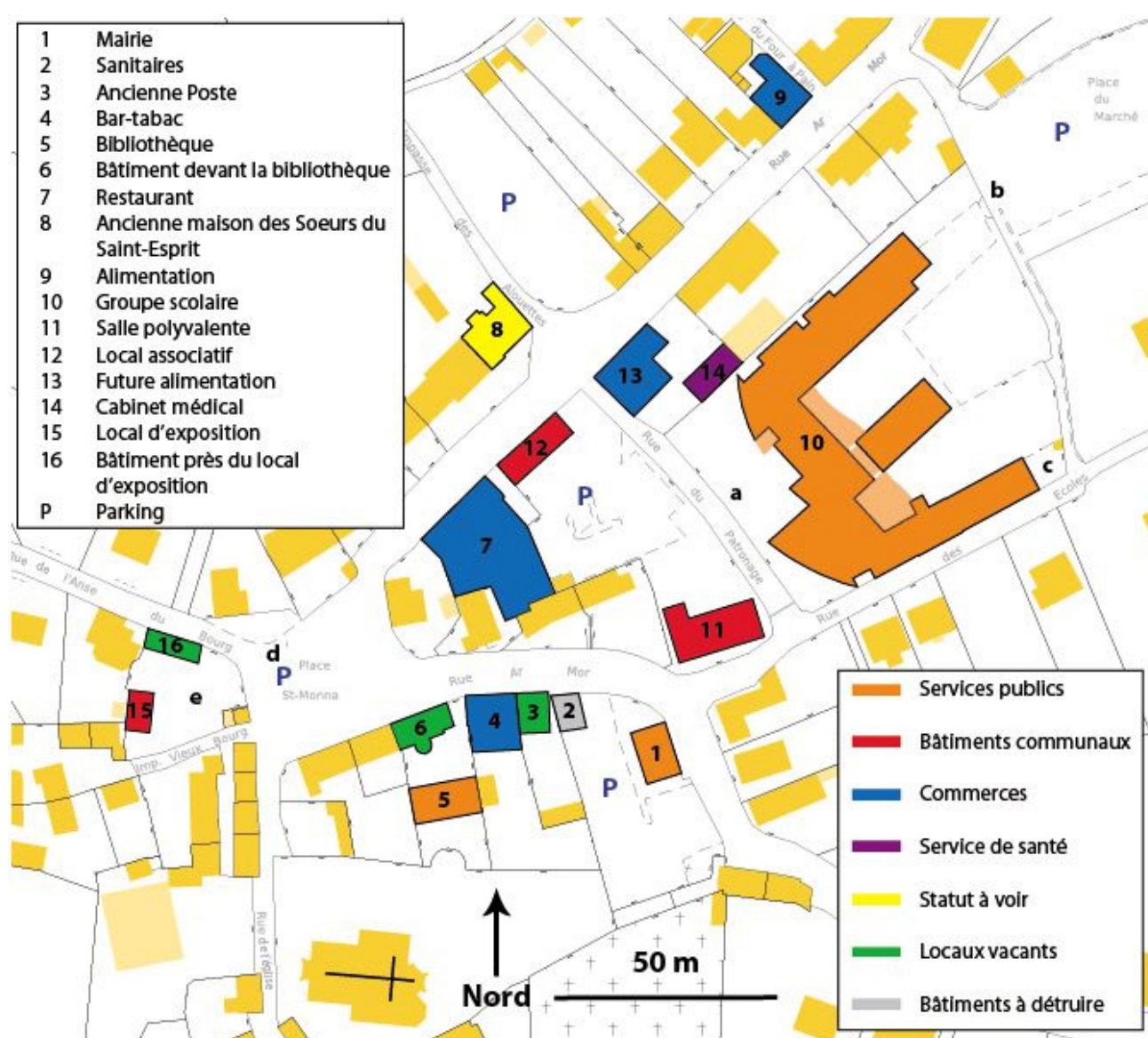
2^{ème} PARTIE :

Etat des lieux du bourg de Logonna-Daoulas

Afin de mettre en place une stratégie d'aménagement, il convient de faire l'inventaire des bâtiments communaux, des commerces et des services du bourg de Logonna-Daoulas et de dresser les divers problèmes rencontrés quant à leur positionnement et leur aménagement.

Ces espaces à traiter sont : la mairie (et son parking), la rue ar mor (l'ancien local de la poste, le bar-tabac, la bibliothèque, le local vacant devant la bibliothèque, le restaurant, l'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit et l'alimentation), la place de la salle polyvalente (le groupe scolaire, la salle polyvalente, le local associatif, la maison Madec, le cabinet médical et le parking) et enfin la place Saint-Monna et la rue de l'église (les façades, le local d'exposition et le bâtiment vacant situé à proximité).

Voici une carte du bourg représentant ces différents bâtiments (également disponible en Annexe 3) :



Carte 6 : L'état des lieux des bâtiments communaux et des commerces

Source : www.cadastre-gouv.fr – Réalisation personnelle

I - La mairie et son parking :

La mairie (élément 1 sur la Carte 6) est située au sud du bourg entre l'église et l'école. Logonna-Daoulas compte 19 conseillers municipaux et emploie 3 secrétaires à temps plein. La mairie n'est aujourd'hui plus adaptée aux besoins de la commune.

A) Une mairie trop petite et non accessible aux handicapés :



Photo 19 : La façade de la mairie, depuis le parking

La mairie est organisée sur trois étages. Au rez-de-chaussée se trouvent la salle du Conseil municipal, l'accueil et le secrétariat. Au 1^{er} étage sont installés quatre bureaux : celui de la maire, des adjoints et de deux secrétaires. Au 2^{ème} étage, on trouve deux autres bureaux et des locaux d'archives. Au sous-sol, auquel on accède par l'extérieur, est installé le bureau des employés municipaux.

Le bâtiment est une ancienne maison, reconvertie d'abord en café, puis en mairie. Elle est typique des logements bretons traditionnels. Sa surface n'est cependant plus adaptée à son utilisation. La salle du conseil n'est pas assez grande pour accueillir des événements importants tels que des mariages et l'espace d'accueil doit également être agrandi. De plus, des fuites dans le toit doivent être réparées rapidement et le bâtiment n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

B) Un parking très fréquenté et donnant accès au cimetière :

Le parking de la mairie, qui possède une vingtaine de places, est très fréquenté et régulièrement plein.

Aux véhicules des employés, de la maire, des conseillers municipaux et des usagers de la mairie s'ajoutent ceux des personnes visitant le cimetière. En effet, on peut y accéder par un portail situé au fond du parking, cette entrée étant plus utilisée que l'accès par la rue de l'église.

On circule dans ce parking en sens unique. A l'entrée se trouvent des sanitaires publics (2), aujourd'hui totalement délabrés et sur le point d'être démolis.

La mairie est également entourée d'espaces verts et de deux panneaux d'affichage informant les habitants sur la commune.

Le bâtiment voisin, situé derrière les sanitaires, est l'ancien bureau de poste et appartient à la commune. La cour arrière est inutilisée et accessible uniquement par ce parking.

On peut visualiser tous ces bâtiments sur ce schéma du parking :

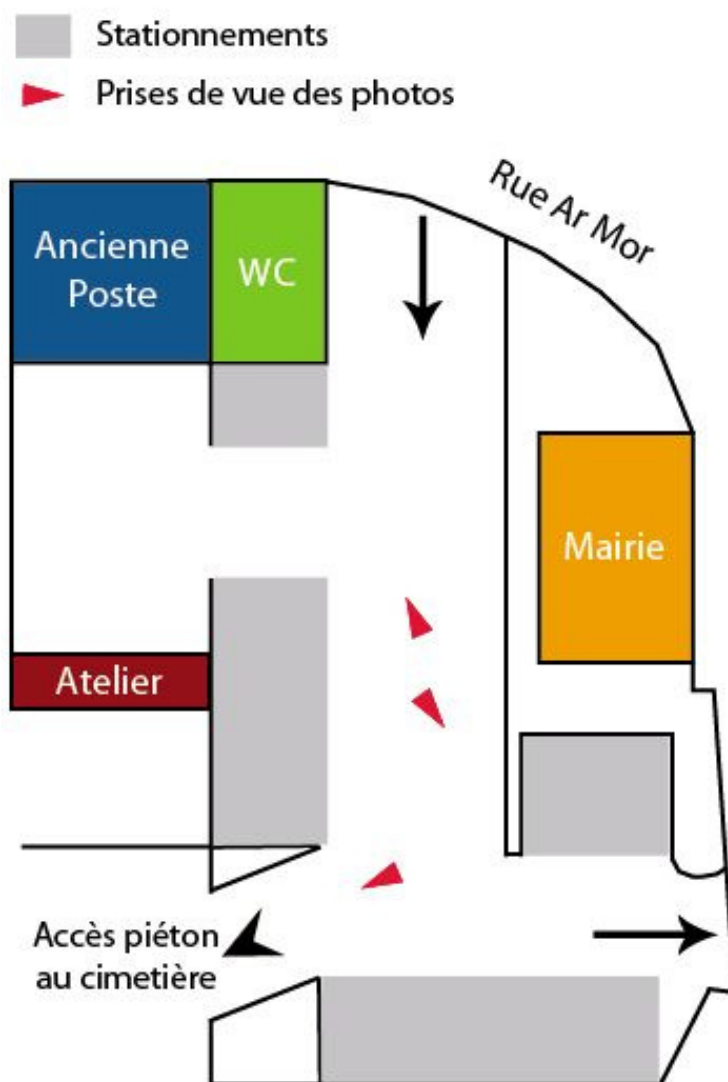


Schéma 1 : Le parking de la mairie – Réalisation personnelle



Photo 20 : Le stationnement au fond du parking



Photo 21 : L'entrée du parking, avec l'ancienne poste et les sanitaires sur la gauche



Photo 22 : L'accès au cimetière au fond du parking



Photo 23 : Les sanitaires détériorés du parking

Ce parking représente un lieu de vie fort dans la commune, puisque c'est là que se croisent régulièrement les élus et les habitants. Cependant, la mairie est quelque peu excentrée du centre dynamique du bourg, situé plus au nord, autour de l'école.

II - La rue ar mor :

A) L'ancien local de la poste aujourd'hui non utilisé :

L'ancien bureau de poste (3) était situé entre la mairie et le bar-tabac, dans un bâtiment communal composé de trois étages.

Ce bâtiment a une position stratégique puisqu'il est placé à proximité de la mairie, de la bibliothèque et de la place Saint-Monna.

Le bâtiment est en béton et sans enduit.

B) Le bar-tabac Le Celtic :



Photo 24 : La façade du bar-tabac-presse Le Celtic, depuis la rue ar mor

Le bar-tabac Le Celtic (4) est présent sur la commune depuis plusieurs années. Il fait également point presse. A partir de mai 2009, il est aussi responsable du relais-poste, puisque le bureau de poste communal a fermé.

Le bâtiment possède deux étages, le commerce étant situé au rez-de-chaussée. Un coin « terrasse » est disposé à l'entrée.

C) La bibliothèque et le bâtiment communal vacant :

1 - La bibliothèque, cachée au fond d'une cour :

La bibliothèque communale (5) est située au fond d'une cour, en retrait par rapport à la rue ar mor. Elle est dissimulée de la vue des passants par un bâtiment communal et un mur en pierre derrière lequel se trouvent des sanitaires.

Le local communal possède sur sa face arrière une tourelle, architecturalement intéressante bien que peu mise en valeur. On voit sur ce plan la disposition des bâtiments :



Photo 25 : L'accès à la bibliothèque, depuis la rue ar mor

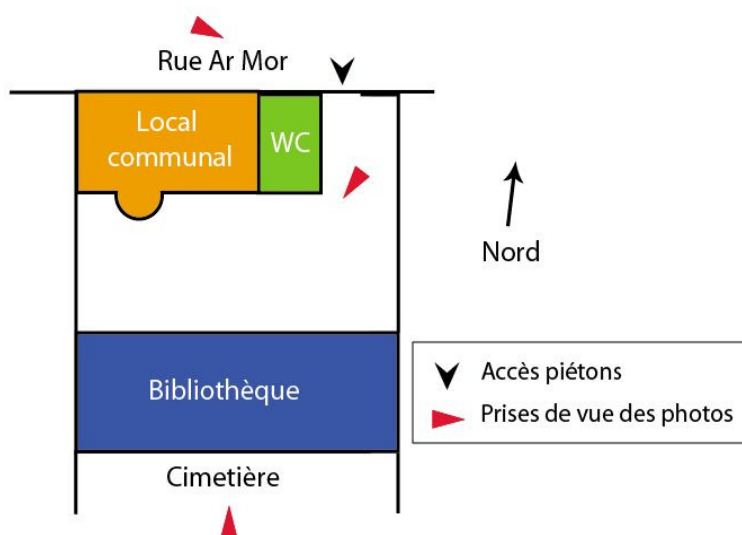


Schéma 2 : Schéma de l'organisation de la bibliothèque
Réalisation personnelle

La bibliothèque est un bâtiment sur deux étages, dont un seul est visible en façade, d'une surface totale de 185 m². Le rez-de-chaussée abrite les archives de la commune et l'étage la bibliothèque en tant que telle.

Le problème principal du bâtiment est de ne pas être accessible aux personnes à mobilité réduite. De plus, la bibliothèque n'est pas repérable facilement pour les piétons ou les véhicules circulant dans la rue ar mor : elle n'est indiquée que par un panneau peu lisible sur le mur d'enceinte de la cour.



Photo 26 : La façade de la bibliothèque, depuis la cour intérieure



Photo 27 : L'arrière de la bibliothèque, depuis le cimetière

2 - Le local communal vacant dans un emplacement stratégique :

Le local situé devant la bibliothèque (6) est actuellement vacant. Il est parfois utilisé par la paroisse et sert notamment à accueillir la famille du défunt lors d'un enterrement. La

façade du bâtiment a été récemment rénovée et offre un style architectural typique de la commune.

Le bâtiment est visible des automobilistes puisque qu'il est situé dans le virage de la rue ar mor. Il est situé à proximité de la place Saint-Monna et donc de places de stationnement.



Photo 28 : Le local communal vacant devant la bibliothèque, depuis la rue ar mor

D) Le restaurant « La Grignotière » :

Le restaurant « La Grignotière » (7) est situé à l'entrée du virage de la rue ar mor. Il fait également office de café. Le commerce est installé au rez-de-chaussée et possède à l'arrière une grande salle pouvant accueillir des repas.

Il n'y pas de stationnement immédiatement à proximité, mais la place Saint-Monna ainsi qu'un autre parking se trouvent à moins de 100 m.



Photo 29 : La façade du restaurant La Grignotière depuis la rue ar mor

E) L'ancienne maison de la Communauté des Sœurs du Saint-Esprit, en plein centre du bourg :

Les Sœurs du Saint-Esprit ont été présentes sur la commune jusqu'à ces dernières années. Leur congrégation possède un bâtiment (8) de trois étages, rue ar mor, qui était anciennement une école de filles. Il est cependant aujourd'hui vacant.

La congrégation, contactée par la mairie dans le cadre d'un potentiel aménagement du bourg, a déclaré qu'elle s'inscrirait entièrement dans le projet de la mairie et ne ferait rien sans son accord.

Le bâtiment est très bien placé au sein du bourg, puisqu'il est situé face à l'entrée de la place de la salle polyvalente. Il possède d'autre part un vaste jardin clos à l'arrière du terrain et un parking de 30 places est situé juste à côté.



Photo 30 : La façade de l'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit, depuis le parking de la salle polyvalente



Photo 31 : Le parking situé à droite de l'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit, depuis la rue ar mor



Photo 32 : L'arrière de l'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit, depuis le parking

F) L'alimentation Chant'Alim :

L'alimentation Chant'Alim (9), qui fait également dépôt de pain, est située 35 rue ar mor. C'est le premier magasin que l'on trouve en arrivant dans la rue. Le magasin est aujourd'hui ancien et nécessite des travaux, particulièrement au niveau des vitrines qui laissent passer l'eau.

A 500 m, un parking d'une trentaine de places permet aux clients en voiture de stationner.



Photo 33 : La façade de l'alimentation Chant'Alim depuis la rue ar mor

G) De nombreux pas-de-porte à ne pas négliger :

La rue ar mor est un alignement de maisons individuelles et de commerces. Il est indispensable pour la mairie d'acquérir tous les pas-de-porte qui se révéleraient disponibles, afin de ne pas les voir devenir des logements. Le risque serait sinon pour le bourg de se transformer en quartier résidentiel, sans aucun commerce et donc sans aucune vie.

III - La place de la salle polyvalente :

Cette place située entre l'école, la salle polyvalente et le local associatif, n'a pas de nomination propre et est donc mentionnée sous le nom de place de la salle polyvalente. Elle fait office de parking pour les parents d'élèves et les usagers du local associatif ou de la salle polyvalente. Elle n'est accessible aux véhicules que par le nord, l'entrée sud n'étant plus utilisable aujourd'hui que par les piétons.

A) Une place regroupant de nombreux bâtiments communaux :

1 - Le groupe scolaire :



Photo 34 : L'école : le bâtiment de la garderie au milieu et la cantine à droite, depuis la place de la salle polyvalente

Le groupe scolaire (**10**) est composé d'une école primaire, d'une école maternelle, d'une garderie et d'une cantine. Elle a été réaménagée en 2003 et est accessible en plusieurs endroits :

a) Par la place de la salle polyvalente :

La place de la salle polyvalente permet d'accéder à l'école du côté de la garderie (élément **a** sur la Carte 6). Elle est donc utilisée par les parents d'élèves essentiellement le matin et en fin d'après-midi.

La garderie est située dans une ancienne maison traditionnelle, rachetée par la mairie il y a quelques années. De part et d'autres de ce local se trouvent la cantine et quelques classes, dont les bâtiments ont été construits en 2003 et utilisent un matériau rare dans la commune : du cuivre.

b) Par la place du marché :

On peut également accéder à l'école par le nord, grâce à la place du marché (**b**), pouvant accueillir une soixantaine de véhicules.

Cette place consiste en un vaste espace recouvert de sable. Elle est également utilisée par les poids lourds pour stationner, puisqu'elle est l'une des seules zones de stationnement qui leur est accessible.



Photo 35 : La place du marché, menant à l'école

c) Par la rue des écoles :

La rue des écoles (c), qui longe les bâtiments scolaires au sud, est une rue étroite accessible aux voitures. Elle est peu pratique, du fait de son étroitesse et de la difficulté d'y stationner.



Photo 36 : La rue des écoles, le long des bâtiments abritant l'école et la cantine

2 - La salle polyvalente, un local à réadapter, situé dans un emplacement stratégique :

La salle polyvalente (11) est constituée d'un bâtiment typique du style architectural de la région et d'une extension de ciment, peinte en blanc, moins intéressante architecturalement.

Le local comporte un rez-de-chaussée de 160 m² pouvant accueillir 150 personnes et comprenant des sanitaires ainsi qu'un étage sous forme de grenier de 160 m² également.

Elle est utilisée par la mairie et les diverses associations de la commune. Le rez-de-chaussée, et parfois l'étage, servent notamment aux activités sportives, manuelles et culturelles (gym, tennis de table, yoga, danse bretonne, bricolage, art floral, chorale, théâtre...).



Photo 37 : La façade avant de la salle polyvalente, depuis la place



Photo 38 : L'arrière de la salle polyvalente, à l'angle de la rue ar mor et de la rue des écoles

De nombreux arbres et massifs encadrent le bâtiment qui est également entouré d'un muret en pierres. On accède au bâtiment par une allée cimentée encadrée de pelouse, du côté de la place de la salle polyvalente.

Sa place centrale dans le bourg, à proximité des autres équipements communaux (école, salle des anciens, mairie), est un véritable atout. De plus, elle est facile d'accès et des places de stationnement sont proposées à proximité.

Néanmoins, la salle polyvalente n'est plus aujourd'hui adaptée à son usage : sa capacité d'accueil est insuffisante pour l'organisation de spectacles, elle n'est pas conçue pour l'organisation de repas (elle ne possède ni cuisine, ni office), elle ne convient pas à la pratique d'activités sportives (sol en carrelage et éclairage non adaptés) et enfin elle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette dernière mise aux normes constitue d'ailleurs l'un des objectifs majeurs de la commune.

La salle polyvalente est malgré tout très utilisée et la cohabitation de plusieurs associations est même parfois nécessaire (cf. Annexe 4 : Enquête sur les équipements communaux)

3 - Le local associatif, lieu d'échanges entre les générations :



Photo 39 : Le local associatif, depuis la place de la salle polyvalente

Le local associatif **(12)**, aussi appelé salle des anciens, sert d'accueil aux diverses associations de la commune et notamment au Club des Retraités.

C'est un bâtiment de deux étages. Le rez-de-chaussée, d'une surface d'environ 60 m², sert de foyer des anciens et accueille environ 25 personnes à chaque rencontre. Il sert également à des activités de bricolage et à diverses réunions.

L'étage est composé de trois salles et sert de bureau pour l'animatrice de « Log'Ados », association destinée aux jeunes de la commune, ainsi que de local pour ces derniers. Le grenier sert de lieu de stockage.

Le local associatif est situé dans une zone centrale du bourg et permet donc de nombreux échanges entre les personnes âgées, les jeunes et les passants. La position du bâtiment face à l'école permet également un mélange des générations non négligeable.

4 - La maison Madec, un emplacement stratégique à rénover :

La Maison Madec **(13)** a été rachetée par la mairie en même temps que l'actuelle garderie à la suite du décès du propriétaire, Mr Madec. La façade du bâtiment est en pierres de Logonna.

La maison est actuellement en rénovation, car la mairie souhaite y installer une alimentation ou une épicerie, en remplacement ou en complément de celle de la rue ar mor.



Photo 40 : La façade de la Maison Madec, depuis la place de la salle polyvalente



Photo 41 : L'arrière de la Maison Madec, depuis la rue ar mor

5 - Le cabinet médical :

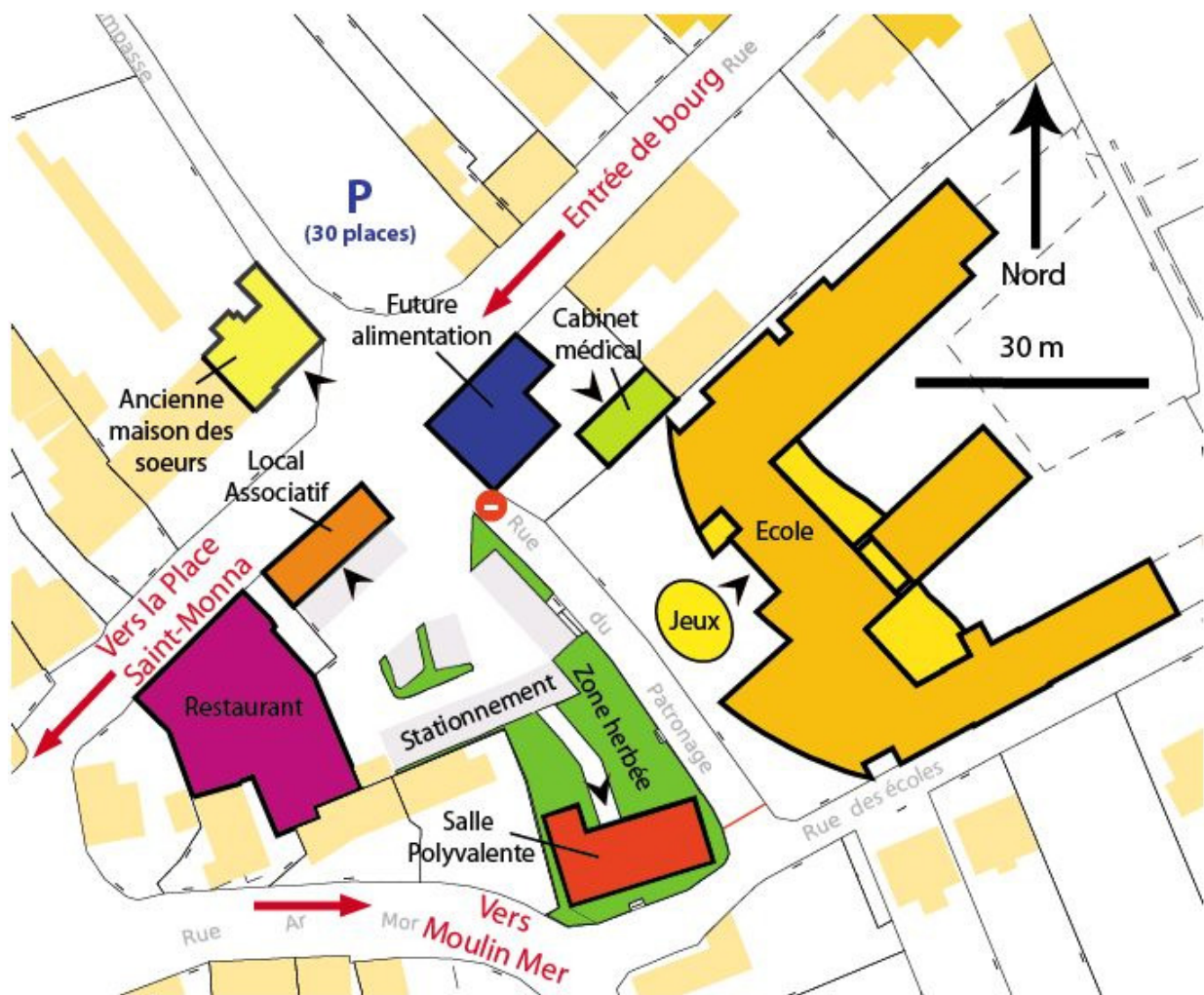
Le cabinet médical **(14)** est installé au fond d'une cour, dans une ancienne habitation en pierres, au nord-ouest de l'école. Le bâtiment a été rénové par la commune il y a quelques années afin d'offrir aux habitants les services d'un médecin. Il est accessible par la rue ar mor et offre une capacité suffisante de stationnement.



Photo 42 : La façade du cabinet médical, depuis la cour

B) Une place fermée servant principalement au stationnement des usagers :

La carte suivante résume les différents éléments de la place de la salle polyvalente :



Carte 7 : place de la salle polyvalente - Source : www.cadastre-gouv.fr - Réalisation personnelle

1 - Le parking :

Le parking de la place de la salle polyvalente compte 27 places. Il est constitué au sol d'enrobé gris et usé, interrompu par des zones herbées et des arbres. Autour du parking se trouvent les faces arrière des bâtiments entourant la place (restaurant, habitations de particuliers et côté ouest de la Maison Madec) :



Photo 43 : Le parking de la salle polyvalente côté sud-ouest : des faces arrière de maisons inesthétiques

Il est utilisé par les usagers de la salle polyvalente et du local associatif, par les parents d'élèves et les éventuels riverains. A ce titre, il est souvent occupé, notamment tôt le matin et en fin d'après-midi, du fait de la proximité de la garderie.

Les places de stationnement sont suffisantes mais en cas de manque de places, d'autres parkings sont accessibles à quelques mètres.

2 - L'aire de jeux :

Entre le mur d'enceinte et la garderie du groupe scolaire est installée une structure de jeux pour enfants, utilisée par les élèves de l'école quand le portail est fermé. Elle est également mise à disposition des familles en dehors des horaires scolaires.

Ce système permet de développer une zone ludique au sein de la place.

3 - La rue du patronage interdite aux véhicules :

La rue du patronage, qui sépare la salle polyvalente du groupe scolaire, était avant accessible aux voitures. Aujourd'hui, la rue est condamnée par une barrière à l'entrée sud, du côté de la rue des écoles. Dans l'autre sens, un panneau sens interdit est installé.

L'ancienne rue est restée quasiment telle quelle depuis sa condamnation, encadrée d'un muret de pierres de chaque côté.

Un espace important est donc perdu à travers cette rue, puisque la bande de bitume pourrait être remplacée avantageusement par une surface végétalisée ou un chemin recouvert d'un matériau plus esthétique.

4 - L'absence d'espaces de détente et de loisirs utilisables par tous les usagers de la place :

La place, servant essentiellement de parking, est un lieu d'arrêts rapides. Il manque donc un élément qui permettrait à la population, en cohérence avec la structure de jeux pour enfants, de se poser, de se parler et de partager, afin de faire de cette place un centre de vie de la commune.

De même, aucun mobilier urbain, tel qu'une table en bois ou un banc, n'est à disposition sur la zone herbée.

Les membres du Foyer des Anciens ont demandé à ce que la mairie installe un boulodrome sur la place, entre la salle polyvalente et le local associatif.

Cet aménagement permettrait non seulement de proposer une zone de loisirs aux habitants, mais également de créer sur la place une zone de mixité générationnelle entre les enfants utilisant la structure de jeux, les parents les surveillant et les anciens jouant aux boules.

Au final, la place de la salle polyvalente a réellement un potentiel fort au sein du bourg, mais n'est pas exploitée à son maximum. Elle s'avère être principalement un lieu fonctionnel, pour le stationnement et l'accès aux bâtiments communaux, alors qu'elle pourrait être également un lieu de loisirs, de détente et de rencontres.

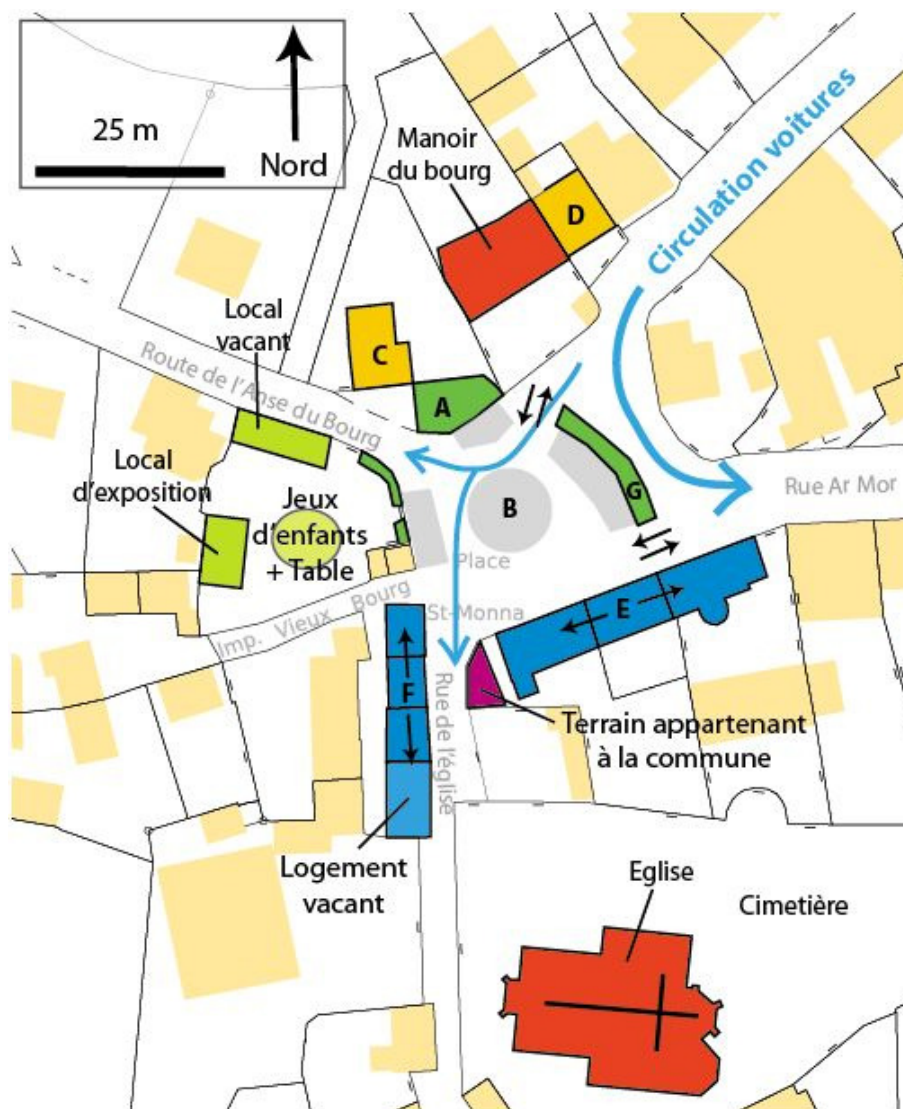
IV - La place Saint-Monna :

La place Saint-Monna représente le centre patrimonial du bourg. En effet, elle rassemble les monuments commémoratifs (**d** sur la figure 9) de la commune ainsi que les maisons anciennes aux belles façades (en particulier le manoir du bourg) et mène à l'église par le sud.

C'est une place qui regroupe pour la majorité des habitations et est donc utilisée comme place de stationnement par les riverains.

Elle permet également d'accéder à différentes zones de la commune, par la route de l'anse du bourg et la rue de l'église. Elle est donc empruntée par les véhicules venant du bourg et à destination du sud ou du sud-ouest de la commune.

On peut voir sur cette carte la répartition des différents éléments de la place, qui seront décrits par la suite, ainsi que les flux de véhicules à son abord :



Carte 8 : Plan de la place Saint-Monna, des bâtiments qui la composent et des flux
Source : www.cadastre-gouv.fr - Réalisation personnelle

A) Une place aux richesses patrimoniales et architecturales :

1 - Des monuments commémoratifs :

C'est sur la place Saint-Monna que sont installés les monuments commémoratifs.

Une statue à la gloire du soldat inconnu est installée au nord de la place (**A** sur la figure 12), dans un espace de verdure. Le monument aux morts est installé au centre même de la place (**B**), les véhicules devant le contourner pour se garer.



Photo 44 : La statue du soldat inconnu (A)
sur la place Saint-Monna



Photo 45 : Le monument aux morts (B)
au centre de la place Saint-Monna

2 - Des façades architecturalement travaillées... :

La place Saint-Monna n'est pratiquement entourée que de maisons d'habitations. Les façades de ces maisons sont toutes très travaillées.

Certaines sont en pierre de taille, de diverses époques, comme les bâtiments du nord de la place : le manoir et les deux habitations situées de part et d'autre (**C** et **D**), ainsi que le local d'exposition.



Photo 46 : Une maison en pierre, à gauche du manoir (C),
proposant des chambres d'hôtes



Photo 47 : Le manoir du bourg (à gauche), non habité, et
une autre habitation en pierre (à sa droite) (D)

D'autres, datant du début du XX^{ème} siècle essentiellement, sont recouvertes d'un enduit de ciment, peintes et agrémentées de volets de différentes couleurs (**E** et **F**). La mairie de Logonna-Daoulas n'impose aucune contrainte concernant la couleur des habitations sur le territoire. Cependant, elle offre des conseils aux habitants concernant les différentes possibilités qui s'offrent à eux en matière de couleurs.



Photo 48 : Les maisons du sud de la place (E)



Photo 49 : Les façades du sud de la place (F), du côté de la rue de l'église

Ce mélange de matériaux, de couleurs et d'époques est particulièrement harmonieux et donne à la place son caractère de place de bourg ancien.

La végétation est également présente puisque qu'un muret (**G**) (qui protège la place de la circulation) est garni de fleurs, un arbre se trouve au centre de la place et la zone autour de la statue est également végétalisée. D'autre part, l'espace autour du local d'exposition est entouré d'un muret et de plusieurs arbres.



Photo 50 : Le muret séparant la rue ar mor de la place Saint-Monna est aussi un parterre de fleurs

3 - ... mais un stationnement et une circulation désordonnés :

Cette place harmonieuse est cependant quelque peu gâchée par le stationnement anarchique qui domine. Il y est en effet autorisé, sauf en cas de d'enterrement où il est réservé à la famille.

Le stationnement est majoritairement utilisé par les riverains. L'implantation du monument aux morts au milieu de la place, autour duquel les habitants se garent, complique également le stationnement.

La circulation des véhicules provenant de la rue ar mor est peu abondante, mais rapide. Arrivées à la place, les voitures doivent de plus effectuer un virage serré pour continuer la route dans le sens de Moulin Mer. Certaines voitures traversent la place pour accéder à la route de l'anse du bourg ou à la rue de l'église.

De plus, la place est accessible depuis la rue ar mor par deux ouvertures, de part et d'autre du muret, mais aucun sens de circulation n'est donné aux automobilistes pour les emprunter, ce qui s'avère parfois dangereux.

B) La rue de l'église :

1 - Une rue étroite, esthétique mais peu pratique :

La rue de l'église est accessible au sud de la place Saint-Monna et mène aux villages du sud de la commune, en passant devant l'enclos entourant l'église et le cimetière.

C'est une rue très étroite, pourtant accessible à la circulation dans les deux sens, sauf pour les poids lourds. Le long de cette rue s'alignent des maisons typiques (F) de la commune.

La mairie est propriétaire depuis quelques années d'une partie du terrain situé à l'angle de la place Saint-Monna et de la rue de l'église (E). Cela pourrait s'avérer utile en cas d'élargissement de la rue.

2 - Un manque de recul par rapport à l'église :

Pour le piéton qui arrive de la place, l'étroitesse de la rue a aussi pour effet un manque de recul par rapport à l'église. Il est impossible d'avoir une vision globale du monument de ce côté-là, ce qui est dommage pour un centre-bourg, dans lequel l'église est bien souvent au centre des lieux de vie de la commune.

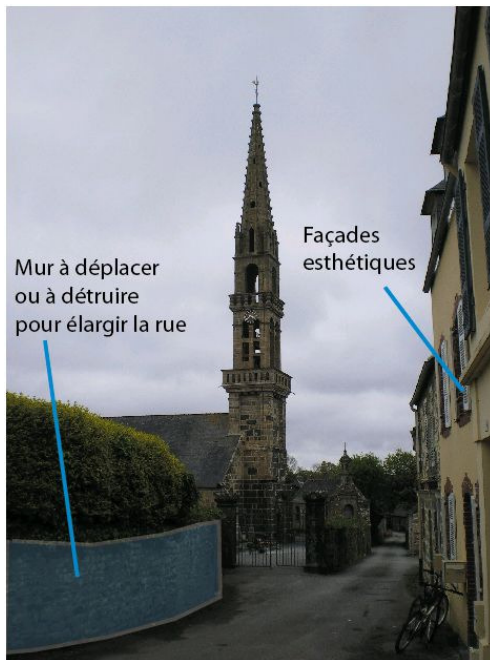


Photo 51 : La rue de l'église trop étroite, depuis la place Saint-Monna



Photo 52 : Les façades des maisons le long de la rue de l'église depuis la place Saint-Monna

C) Le local d'exposition et l'aire de repos :

Un espace, fermé et protégé du vent par de la végétation et un muret de pierres, a été conçu à l'ouest de la place Saint-Monna. Il est constitué de jeux pour enfants et d'une table de pique-nique entourés de deux bâtiments de pierres.

Le premier, le long de la rue de l'Anse du Bourg, est aujourd'hui vacant. Le deuxième fait aujourd'hui office de local d'exposition.

L'espace est un endroit agréable, puisqu'il est protégé du bruit et du vent et entouré de végétation. Malgré tout, il est peu fréquenté, peut-être en raison de son éloignement des autres bâtiments communaux tels que la bibliothèque ou l'école.



Photo 53 : La zone de repos cachée derrière la végétation et le muret de pierre, depuis la place Saint-Monna



Photo 54 : La table de pique-nique et les jeux pour enfants sont installés devant le local d'exposition

V - Les flux de circulation et le mobilier urbain :

A) Les flux de circulation au sein du bourg :

Le bourg peut être divisé en plusieurs zones, chacune étant plus ou moins fréquentée, à des moments différents et par des personnes différentes.

Ainsi, on constate que le plus gros flux de circulation du bourg est la rue ar mor, fréquentée essentiellement par des voitures. Cette rue est utilisée tout au long de la journée avec des pics de fréquentation le matin, à l'heure de midi et en fin d'après-midi.

1 - Les flux de voitures :

En général, les véhicules utilisant la rue ar mor continuent vers Moulin Mer en passant devant la mairie, mais un flux secondaire passe par la place Saint-Monna afin de relier le sud-ouest de la commune.

La fréquentation de la place de la salle polyvalente dépend pour sa part de l'horaire, puisqu'elle est particulièrement fréquentée par les parents d'élèves.

Enfin, on observe beaucoup de circulation autour de la mairie, que ce soit de la part des élus, des employés ou des usagers. L'accès au cimetière accentue ce phénomène.

2 - Les flux de piétons et de cyclistes :

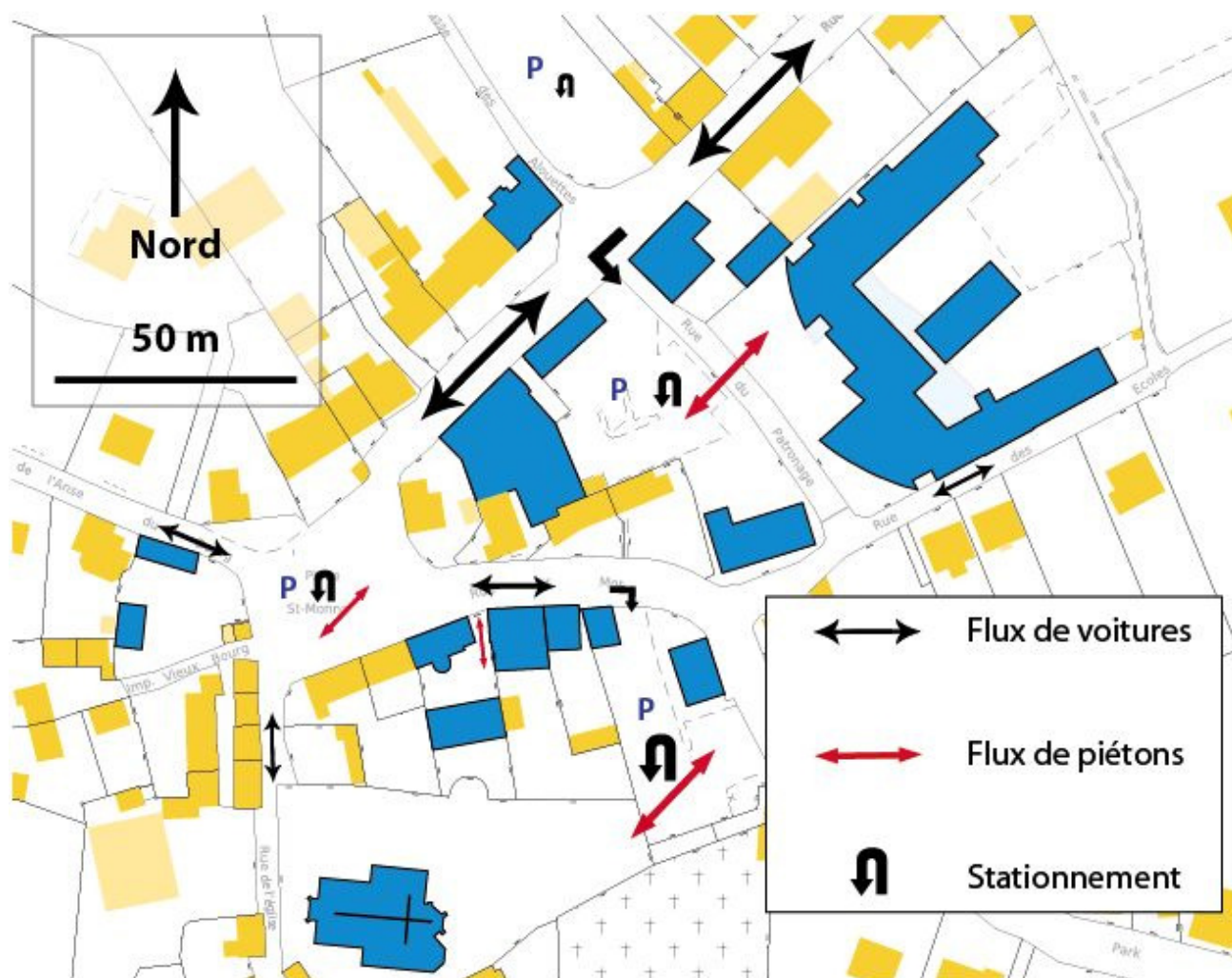
Les piétons sont essentiellement présents sur les places du bourg, à proximité des commerces et le long de la rue ar mor.

En semaine, la place de la salle polyvalente est traversée par les élèves, les parents, ainsi que les usagers des bâtiments communaux de la place. Durant le week-end, on croise essentiellement des familles et des personnes âgées se promenant.

Les piétons fréquentant la place de la mairie sont en général des usagers ou des personnes venues faire une visite au cimetière.

Sur la place Saint-Monna, les passants sont pour la plupart des riverains, des gens stationnant sur la place ou se rendant à la bibliothèque.

Les cyclistes circulent essentiellement le long de la rue ar mor. La commune ne propose pas dans le bourg de parkings à vélos. Ce serait pourtant intéressant, notamment sur les places de la salle polyvalente et de la mairie ou dans la cour de la bibliothèque.



Carte 9 : Les flux de circulation au sein du bourg - Source : www.cadastre-gouv.fr - Réalisation personnelle

B) Le mobilier urbain de la commune :

Le mobilier urbain de la commune est basé sur la couleur bleue, symbole de la mer et sur le bois. Ainsi, les lampadaires, les bacs à fleurs et les poubelles publiques sont bleu. Les bornes délimitant les trottoirs, la table de pique-nique, la barrière bloquant l'accès à la rue du patronage et la structure des panneaux d'information sont en bois.



Photo 55 : Panneau d'information en bois



Photo 56 : Lampadaire bleu



Photo 57 : Panneau d'indication en bois



Photo 58 : Bac à fleurs en bois bleu



Photo 59 : Poubelle en bois bleu



Photo 60 : Barrière en bois bloquant l'accès à la rue du patronage

Concernant la signalétique au sein du bourg, certains bâtiments restent difficiles à localiser, même avec les panneaux d'indications. Il serait peut-être intéressant de revoir ces panneaux, tant au niveau de leur localisation dans le bourg que de leur contenu.

VI - Bilan :

Le centre de Logonna-Daoulas peut être perçu comme un assemblage de lieux ayant chacun leurs caractéristiques propres. La rue ar mor, qui le traverse, distribue la circulation vers les différentes places et zones de stationnement du bourg.

Ainsi, la place de la salle polyvalente regroupe des locaux associatifs et une école. C'est un lieu vivant, quotidiennement fréquenté, où les différentes générations de la commune ont l'occasion de se rencontrer, mais qui manque encore un peu de convivialité.

La place Saint-Monna réunit les riverains et les usagers de la bibliothèque, les façades anciennes en pierre de Logonna et les bâtisses plus récentes, le présent et le passé. C'est plutôt un lieu de découverte que de rencontres et d'échanges.

La mairie accueille les usagers de la commune, les employés communaux et les élus, faisant du parking de la mairie une zone fonctionnelle, au service de la population.

La commune doit conserver une certaine partie de cette distribution des fonctions, afin de dynamiser plus encore le bourg et en faire un lieu attractif, aussi bien pour les habitants que pour les commerces.

3^{ème} PARTIE :

**Propositions d'aménagement dans le but de
renforcer les pôles structurels du bourg**

I - Redistribuer les locaux communaux dans le bourg afin de conforter les pôles structurels :

Afin de rendre le centre de Logonna-Daoulas à la fois dynamique et cohérent, il serait intéressant de consolider les pôles structurels existants au sein du bourg.

A) Une restructuration du bourg basée autour de deux pôles structurels : la place Saint-Monna et la place de la salle polyvalente :

1 - La place Saint-Monna, pôle culturel et historique :

La place Saint-Monna concentre à la fois des éléments du patrimoine architectural, des monuments commémoratifs, un local d'exposition et une bibliothèque. Elle mène également à l'église, élément essentiel de l'héritage religieux de la commune.

Elle évoque donc parfaitement le cœur historique de Logonna-Daoulas et relie la commune à son passé.

Afin de renforcer le caractère culturel de la place, un musée de taille réduite pourrait y être implanté. Il pourrait être en relation avec les expositions internationales de l'abbaye de Daoulas ou encore présenter le passé maritime de Logonna.

De même, l'espace pourrait accueillir des ateliers ou des boutiques d'artisans d'art. Ceci permettrait de faire découvrir aux habitants un savoir-faire et une maîtrise technique et d'offrir à un ou plusieurs artisans une localisation stratégique au sein du bourg.

Enfin, il serait intéressant de limiter le plus possible le stationnement sur cette place, voire de l'interdire totalement, afin de mettre en valeur la qualité architecturale du lieu.

2 - La place de la salle polyvalente, pôle d'activités et de services :

La place de la salle polyvalente est entourée de services (école et cabinet médical), de commerces (future épicerie) et d'espaces de loisirs (salle polyvalente et local associatif). Elle est fréquentée quotidiennement et est un espace potentiel de rencontres entre les différentes générations de la commune.

C'est un lieu capable d'insuffler du dynamisme au bourg de Logonna, notamment en accueillant de nouvelles activités.

Il serait donc intéressant de rendre le lieu le plus convivial possible, afin d'amorcer ces échanges entre les différents usagers de la place. Donner un nom à la place (sur proposition des usagers) serait également pour eux un moyen de se l'approprier.

C'est pourquoi une extension de la zone végétalisée, qui mènerait le passant à la flânerie et à la détente, paraît judicieuse. Cela permettrait également d'atténuer les aspects les moins esthétiques de la place. Ainsi, la rue du patronage n'étant plus accessible aux

voitures, elle pourrait devenir une zone végétalisée ou un passage piétonnier, reliant la rue des écoles à la rue ar mor.

D'autre part, l'installation d'une halle sur la place permettrait d'accueillir un marché certains jours de la semaine et d'abriter un boulodrome le reste du temps. Ce projet répondrait à une demande de la part des retraités et à la nécessité d'amener de l'activité dans le bourg.

Ces aménagements nécessiteraient cependant une réduction des places de stationnement.

B) Une distribution des bâtiments adaptée à leur usage et à la population :

1 - La mairie :

La mairie doit avant tout être le point central de la commune. Elle doit être repérable de loin et peut être placée dans un lieu fréquenté et animé.

L'activité d'une mairie n'étant pas bruyante, aucun emplacement n'est particulièrement à éviter. Elle peut se situer entre le pôle culturel et le pôle d'activités.

La situation actuelle de la mairie n'offre pas toutes ces caractéristiques. En effet, celle-ci n'est pas suffisamment repérable au sein du bourg et gagnerait à être plus centrale.

2 - La bibliothèque :

La bibliothèque doit être située au cœur d'un lieu fréquenté. Elle nécessite toutefois un environnement relativement calme afin de ne pas gêner la consultation des documents. Elle ne doit pas non plus être trop éloignée de l'école, qui utilise régulièrement le local.

L'emplacement actuel, proche de la place Saint-Monna, est pour l'instant particulièrement adapté.

3 - Le local d'exposition :

De même que la bibliothèque, le local d'exposition doit être placé dans un lieu suffisamment fréquenté.

Il serait souhaitable de le rapprocher de la bibliothèque afin de générer des échanges entre les deux établissements.

4 - La salle polyvalente :

La salle polyvalente doit se trouver dans un espace plutôt éloigné des habitations, en raison des nuisances sonores qu'elle peut engendrer.

Elle doit également avoir une place centrale dans le bourg, afin d'être repérée facilement par les personnes extérieures à la commune. Il serait ainsi intéressant de créer un pôle d'animation et d'activité autour de l'emplacement de la salle polyvalente.

Enfin, la salle doit proposer à proximité une capacité de stationnement suffisante.

Le local actuel offre actuellement ces caractéristiques.

5 - Le local associatif :

Le local associatif peut être placé dans la zone d'animations du bourg.

Le positionnement de ce local sur la place de la salle polyvalente est encore aujourd'hui satisfaisant. En effet, il est nécessaire de préserver sa capacité à mélanger les générations.

Il est également intéressant de conserver le local associatif à proximité de la salle polyvalente.

II - Réaménager les bâtiments communaux afin de répondre aux besoins des usagers :

Parmi les bâtiments communaux à étudier, certains ont la nécessité d'être réaménagés que ce soit pour les remettre aux normes, pour mieux répondre aux attentes de leurs usagers ou pour embellir leur aspect extérieur.

A) La mairie :

Comme nous l'avons vu, la mairie doit aujourd'hui être agrandie et adaptée aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, il est possible d'envisager une nouvelle construction, d'agrandir le bâtiment actuel ou encore de le déplacer.

Un bâtiment neuf engagerait cependant des frais excessifs pour la commune, d'autant qu'il existe des bâtiments vacants dans le bourg. Agrandir le bâtiment actuel est également une solution, mais semble difficile car le parking entourant la mairie n'est pas suffisamment grand pour accueillir à la fois une extension du bâtiment et un nombre de places de stationnement satisfaisant.

La solution la plus intéressante est donc de déplacer le bâtiment dans un local vacant du bourg.

L'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit est située idéalement, au croisement de la rue ar mor et de la place de la salle polyvalente. Construite sur trois niveaux, elle offre une surface largement suffisante au vue des exigences actuelles de la mairie, mais également en cas d'augmentation des besoins dans les années à venir.

Sa façade tournée vers l'entrée de la place de la salle polyvalente l'intègre dans le pôle d'activités et de services existant. Le parking à proximité immédiate du bâtiment, offre également un nombre suffisant de places de stationnement.

Le bâtiment, plus spacieux, est facilement adaptable aux personnes à mobilité réduite. Les étages inutilisés peuvent accueillir les archives de la commune et ainsi libérer le rez-de-chaussée de la bibliothèque.

B) La bibliothèque :

La bibliothèque existante est plutôt adaptée, même si elle pourrait être plus spacieuse et ainsi rendre la consultation sur place des documents plus agréable. Il serait intéressant qu'elle possède un peu d'espace libre, dans le cas d'une extension future des fonds. Le déplacement des archives dans la nouvelle mairie résout ce problème.

La bibliothèque doit également être accessible aux personnes à mobilité réduite. Cela peut se faire par l'installation d'une rampe sur la façade avant du bâtiment ou d'un ascenseur sur sa façade arrière.

La suppression des sanitaires situés devant la bibliothèque permet d'élargir l'accès à la cour intérieure et donc le stationnement du bibliobus.

C) Le local d'exposition :

Le local d'exposition actuel est satisfaisant. Néanmoins, il est intéressant de le rapprocher de la bibliothèque en utilisant le local vacant situé devant celle-ci. Une passerelle peut être construite entre les deux bâtiments, afin de circuler de l'un à l'autre aisément.

D) La salle polyvalente :

Tout comme la mairie, la salle polyvalente doit être agrandie et rendue accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour cela, il semble indispensable de créer une extension au bâtiment existant.

Un prolongement vers le parking de l'avancée déjà existante est envisageable. Un tel bâtiment en forme de « L » permet alors une augmentation de la surface au sol et donc l'utilisation du bâtiment par plusieurs associations à la fois. D'après l'enquête organisée parmi les associations, cela résout le défaut majeur posé par les locaux proposés par la commune, à savoir le manque de disponibilité.

Cependant, cet aménagement ne fait qu'augmenter la surface utilisable du bâtiment. En cas de grand rassemblement, ce système ne permet pas d'augmenter la capacité de la salle.

D'autre part, on peut également prévoir l'installation de parquet dans une partie de la salle, en remplacement du carrelage, afin de faciliter les activités comme la gymnastique ou la danse bretonne.

E) Le local associatif :

Le local associatif peut poser des problèmes en termes de surfaces insuffisantes. Cependant, agrandir le bâtiment réduit considérablement la place destinée au stationnement, du fait de l'extension de la salle polyvalente. On peut considérer que les usagers du local associatif profiteront également de la salle polyvalente agrandie.

III - Réaménager les places du bourg en fonction des besoins :

1 - La place de la salle polyvalente :

Suite à une demande des personnes âgées de la commune en faveur d'un boulodrome, celui-ci peut être aménagé sous une halle. Celle-ci sera installée sur la place et pourra accueillir un petit marché occasionnellement. L'emplacement idéal pour cette halle est l'angle entre le local associatif et le mur ouest de la place.

De plus, la zone herbée devant la salle polyvalente peut être étendue et ainsi accueillir des éléments de mobilier urbain, tels que des tables de pique-nique et des bancs.

La rue du patronage n'étant plus utilisée, l'enrobé qui la recouvre peut être remplacé par du bois ou du sable et permet ainsi aux piétons d'y circuler de manière plus agréable.

Un mur végétal peut également être installé sur l'un des murs de la place.

2 - La place Saint-Monna :

Afin de ralentir les véhicules circulant sur la place Saint-Monna, on peut envisager de la paver.

D'autre part, dans le but de réduire quelque peu le stationnement et tenter de le contrôler, les places peuvent être matérialisées sur le sol.

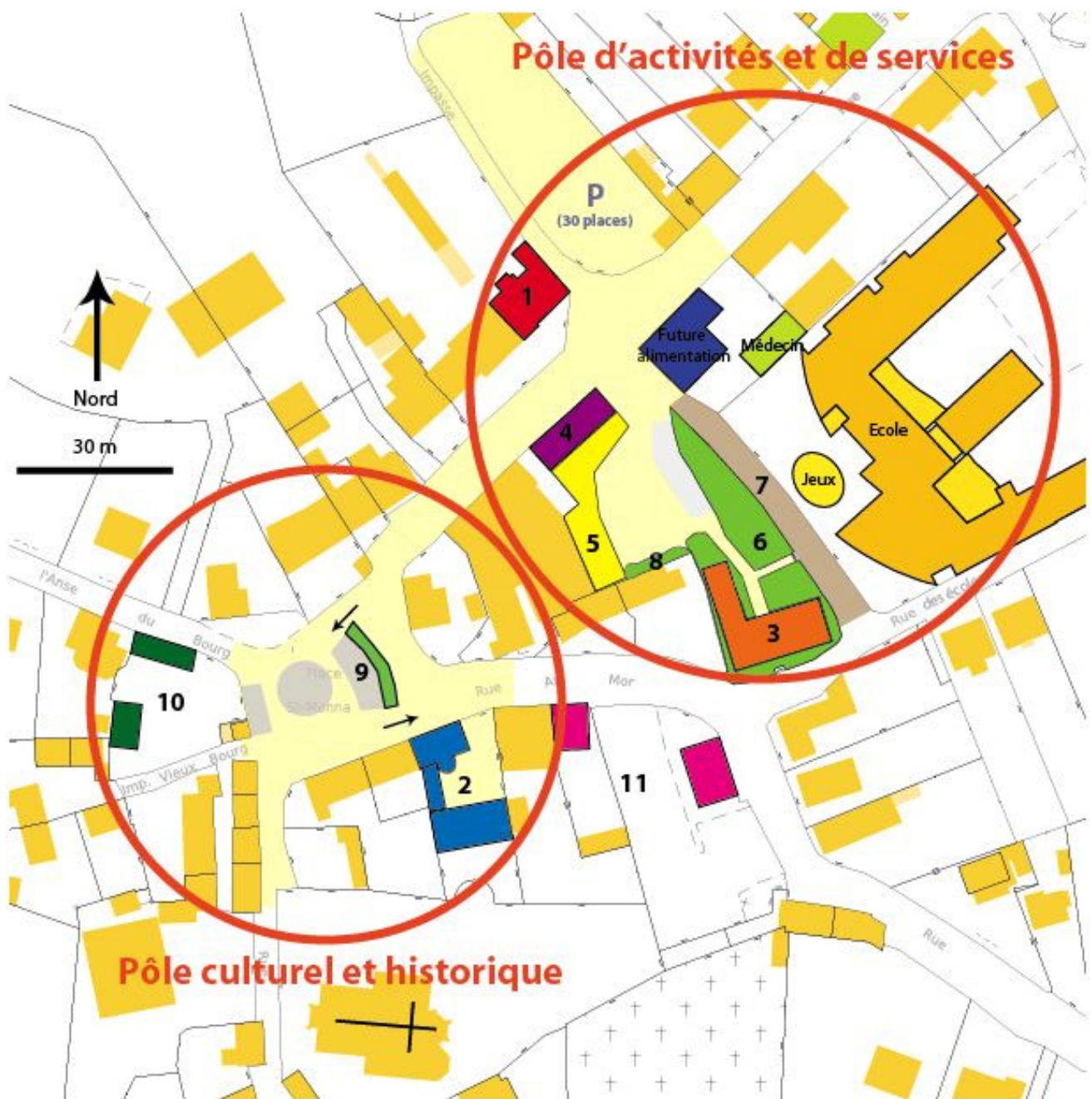
Les deux bâtiments vacants à l'ouest de la place (qui abritaient auparavant le local d'exposition) peuvent être aménagés afin d'accueillir des artisans d'art, avec le soutien de la mairie.

3 - L'ancien parking de la mairie :

L'ex-mairie peut revenir à sa fonction initiale, c'est-à-dire une maison d'habitation, en accueillant des logements locatifs aidés, placés ainsi stratégiquement au sein du bourg.

L'ancien local de la poste peut également accueillir des logements. La cour située à l'arrière de ce dernier bâtiment peut être ouverte. Cela crée ainsi un espace libre au cœur de ces habitations.

IV - Proposition finale d'aménagement :



Carte 10 : finale d'aménagement du bourg – Source : www.cadastre-gouv.fr – Réalisation personnelle

Cette proposition d'aménagement répartit les différents bâtiments communaux selon deux pôles moteurs du dynamisme du bourg : le pôle culturel et historique, autour de la place Saint-Monna, et le pôle d'activités et de services, autour de la place de la salle polyvalente. Elle permet ainsi une cohérence dans la répartition des fonctions liées au bourg.

Les différents éléments de cette proposition sont détaillés dans ce tableau :

1	Mairie	Elle est située à l'emplacement de l'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit. Elle est rendue accessible aux handicapés par une rampe. Devant la façade, la place est pavée afin de ralentir les voitures arrivant dans le bourg.
2	Centre culturel	Il est composé de la bibliothèque et d'un local d'exposition. La première est conservée tandis que les expositions sont installées dans le bâtiment auparavant vacant. Une passerelle relie les deux établissements. Les sanitaires ont été supprimés.
3	Salle polyvalente	Elle a été agrandie du côté de l'avancée existant auparavant.
4	Local associatif	Son entrée est recouverte de la halle.
5	Halle et boulodrome	Le boulodrome est installé dans le renforcement d'un mur et recouvert d'une halle, qui va jusqu'à l'entrée du local associatif. La halle permet d'accueillir un marché occasionnellement.
6	Zone herbée	La zone herbée existante est agrandie et parsemée d'éléments urbains comme des bancs et des tables de pique-nique.
7	Ancienne rue du patronage	Elle est recouverte d'un sol en bois. Le muret entre ce passage et la salle polyvalente est supprimé.
8	Mur végétal	Il est végétalisé afin de masquer le mur initial brut et de développer la verdure sur la place.
9	Place Saint-Monna	Elle est pavée afin de ralentir les véhicules. Des places de stationnement sont indiquées au sol. Un sens de circulation sur la place est obligatoire.
10	Atelier ou boutiques d'artisans d'art	Des artisans d'art sont installés dans l'ancien local d'exposition et dans le bâtiment voisin, soutenus par la mairie.
11	Logements sociaux	Des logements sociaux sont aménagés dans l'ancienne mairie et l'ancienne poste. Le mur séparant la cour arrière de l'ancienne poste du parking de la mairie a également été supprimé. Les sanitaires auparavant présents sur le parking ont été supprimés.

Les principaux avantages et inconvénients de la proposition sont résumés dans ce tableau :

		Avantages	Inconvénients
1	Mairie	- Position centrale - Surface adaptée - Parking à proximité immédiate - Archives intégrées dans le local	- Perte des liens avec les usagers de l'ancien parking de la mairie - Local à rénover
2	Centre culturel	- Renforcement de l'aspect culturel de la place Saint-Monna - Proximité entre bibliothèque et local d'exposition - Meilleure visibilité de la bibliothèque	- Absence de réel stationnement - Travaux de construction (passerelle et suppression du mur)
3	Salle polyvalente	- Surface adaptée aux usagers des associations	- Surface inadaptée à la tenue de grands spectacles - Coût de l'extension
4	Local associatif	- Accès direct à la halle et au boulodrome	- Surface inadaptés à certaines activités
5	Halle et boulodrome	- Lieu de rassemblement de plusieurs générations	- Empiètement sur la surface de stationnement - Coût de l'installation de la halle
6	Zone herbée	- Lieu de détente et de mixité générationnelle	- Empiètement sur la surface de stationnement
7	Ancienne rue du patronage	- Suppression de la zone enrobée inesthétique	- Coût de pose du revêtement en bois
8	Mur végétal	- Embellissement de la zone de stationnement	- Entretien
9	Place Saint-Monna	- Sécurisation de la circulation - Stationnement limité - Renforcement du pôle culturel	- Stationnement gênant (possibilité future d'interdiction totale de stationner)
10	Atelier ou boutiques d'artisans d'art	- Mise en place d'un centre artisanal - Lieu de détente (maintien des jeux d'enfants)	- Installation des artisans (à aider par des avantages de la part de la mairie)
11	Logements sociaux	- Augmentation du parc de logements sociaux de la ville - Emplacement au centre du bourg à proximité des deux pôles	- Bâtiments à rénover (frais de construction)

V - Bilan :

Le projet présenté ici tente de répondre à la fois aux besoins de la commune, de la part de la mairie et de la population, et aux enjeux concernant le maintien de son dynamisme économique.

Il propose un renforcement des deux pôles naturels du bourg, à savoir le pôle culturel et historique, situé place Saint-Monna, et le pôle d'activités et de services, situé sur la place de la salle polyvalente.

Cette solution tient également compte de l'évolution future du bourg et reste adaptable en cas de nouveaux besoins.

Conclusion

Ce projet a permis de rendre compte d'un problème au sein du bourg concernant l'état actuel des bâtiments communaux. Que ce soit au niveau de leur situation dans le bourg ou de leur agencement, les locaux de la commune n'étaient pas toujours adaptés. Les besoins différents des usagers et des riverains entraînaient des utilisations parfois incompatibles des espaces publics disponibles.

La proposition de réaménagement du bourg répond dans un premier temps à la nécessité de redistribution et de réagencement des bâtiments communaux, afin de les rendre plus adaptés à leurs usagers et plus repérables de la part des personnes extérieures à la commune.

Dans un second temps, elle permet l'affirmation de deux pôles au sein du bourg. La place Saint-Monna pourra ainsi conserver son statut de centre historique de la commune, lieu de mémoire et de culture. La place de la salle polyvalente répondra pour sa part aux besoins des associations de la commune en termes de locaux communaux et à ceux de la population en termes d'espaces publics. La rue ar mor, principal axe de la commune, les reliera afin de rendre plus fluide la circulation entre ces deux pôles.

De nouveaux usages des places et des bâtiments de la commune devraient résulter de cet aménagement. L'installation de nouveaux commerces est cependant indispensable à maintenir du dynamisme au cœur du pôle d'activités.

La cohérence de cette étude pourra être évaluée par les propositions du bureau d'études actuellement chargé de l'aménagement du bourg de Logonna-Daoulas.

Table des illustrations

Toutes les photos n'ayant pas de source sont personnelles.

Cartes :

Carte 1 : Localisation de Logonna-Daoulas en Bretagne	10
Carte 2 : Localisation de Logonna-Daoulas dans le Finistère	10
Carte 3 : Localisation de Logonna-Daoulas par rapport à Daoulas et L'Hôpital-Camfrout	12
Carte 4 : La Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas	14
Carte 5 : Le Pays Touristique des Rives d'Armorique	33
Carte 6 : L'état des lieux des bâtiments communaux et des commerces.....	36
Carte 7 : place de la salle polyvalente	49
Carte 8 : Plan de la place Saint-Monna, des bâtiments qui la composent et des flux	52
Carte 9 : Les flux de circulation au sein du bourg	58
Carte 10 : finale d'aménagement du bourg	68

Photos :

Photo 1 : Le "Christ aux liens" en pierre de Kersanton, dans l'église d'Irvillac	15
Photo 2 : Le phare d'Eckmühl en pierre de Kersanton.....	15
Photo 3 : Fenêtre en pierre de Logonna à Logonna-Daoulas.....	16
Photo 4 : Pierre de Logonna après polissage	16
Photo 5 : Le port de Pors-Beac'h	16
Photo 6 : Le port de Moulin Mer.....	17
Photo 7 : Affiche de l'édition 2000 des fêtes maritimes de Pors-Beac'h	17
Photo 8 : Les différents styles de maisons qui se côtoient dans le bourg	22
Photo 9 : Le sentier côtier à Logonna-Daoulas	27
Photo 10 : La côte de Logonna-Daoulas	28
Photo 11 : Une zone humide à Logonna-Daoulas	28
Photo 12 : L'église Saint-Monna	29
Photo 13 : Le manoir du bourg	29
Photo 14 : Le Château de Rosmorduc	30
Photo 15 : La croix des douze apôtres à Run gléo.....	30
Photo 16 : Le moulin à mer	31
Photo 17 : L'abbaye de Daoulas	31
Photo 18 : Le centre nautique de Moulin Mer	32
Photo 19 : La façade de la mairie	37

Photo 20 : Le stationnement au fond du parking	39
Photo 21 : L'entrée du parking	39
Photo 22 : L'accès au cimetière au fond du parking	39
Photo 23 : Les sanitaires détériorés du parking	39
Photo 24 : La façade du bar-tabac-presse Le Celtic	40
Photo 25 : L'accès à la bibliothèque	41
Photo 26 : La façade de la bibliothèque	41
Photo 27 : L'arrière de la bibliothèque	41
Photo 28 : Le local communal vacant devant la bibliothèque	42
Photo 29 : La façade du restaurant La Grignotière	42
Photo 30 : La façade de l'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit	43
Photo 31 : Le parking situé à droite de l'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit	43
Photo 32 : L'arrière de l'ancienne maison des Sœurs du Saint-Esprit	43
Photo 33 : La façade de l'alimentation Chant'Alim	44
Photo 34 : L'école : le bâtiment de la garderie au milieu et la cantine à droite	45
Photo 35 : La place du marché, menant à l'école	46
Photo 36 : La rue des écoles, le long des bâtiments abritant l'école et la cantine	46
Photo 37 : La façade avant de la salle polyvalente	47
Photo 38 : L'arrière de la salle polyvalente	47
Photo 39 : Le local associatif	47
Photo 40 : La façade de la Maison Madec	48
Photo 41 : L'arrière de la Maison Madec	48
Photo 42 : La façade du cabinet médical	49
Photo 43 : Le parking de la salle polyvalente côté sud-ouest	50
Photo 44 : La statue du soldat inconnu	53
Photo 45 : Le monument aux morts	53
Photo 46 : Une maison en pierre proposant des chambres d'hôtes	53
Photo 47 : Le manoir du bourg et une autre habitation en pierre	53
Photo 48 : Les maisons du sud de la place	54
Photo 49 : Les façades du sud de la place, du côté de la rue de l'église.....	54
Photo 50 : Le muret séparant la rue ar mor de la place Saint-Monna	54
Photo 51 : La rue de l'église trop étroite.....	56
Photo 52 : Les façades des maisons le long de la rue de l'église	56
Photo 53 : La zone de repos cachée derrière la végétation et le muret de pierre	56
Photo 54 : La table de pique-nique et les jeux pour enfants devant le local d'exposition	56
Photo 55 : Panneau d'information en bois.....	59
Photo 56 : Lampadaire bleu	59
Photo 57 : Panneau d'indication en bois.....	59
Photo 58 : Bac à fleurs en bois bleu	59
Photo 59 : Poubelle en bois bleu.....	59
Photo 60 : Barrière en bois bloquant l'accès à la rue du patronage	59

Graphiques :

Graphique 1 : Pyramide des âges de Logonna-Daoulas en 1999	18
Graphique 2 : Age des personnes de référence des logements de la commune	19
Graphique 3 : Statut des habitants de la commune	20
Graphique 4 : Durée d'occupation des logements	21
Graphique 5 : Ancienneté des logements de la commune	22
Graphique 6 : Répartition des logements par type	23
Graphique 7 : Taux de chômage à Logonna-Daoulas	24

Schémas :

Schéma 1 : Le parking de la mairie	38
Schéma 2 : Schéma de l'organisation de la bibliothèque	41

Bibliographie

Supports papier :

- Le Lettre des observatoires de l'ADEUPa – n°51 – Mars 2009

Sites internet :

- www.insee.fr
- www.pays-landerneau-daoulas.fr
- <http://fr.wikipedia.org/wiki/Logonna-Daoulas>
- www.adeupa-brest.fr
- www.bretagnenet.com
- www.moulin-mer.fr
- www.bretagne.com
- www.infobretagne.com

Annexes

- I - Annexe 1 : Articles de presse concernant la poste de Logonna-Daoulas**
- II - Annexe 2 : Plan d'Occupation des Sols de Logonna-Daoulas**
- III - Annexe 3 : Les différents bâtiments à traiter dans le bourg**
- IV - Annexe 4 : Enquête sur les équipements communaux de Logonna-Daoulas**

Annexe 1 :

**Articles de presse concernant la poste de
Logonna-Daoulas**

LOGONNA-DAOULAS

Fermeture de la poste. Les élus mécontents



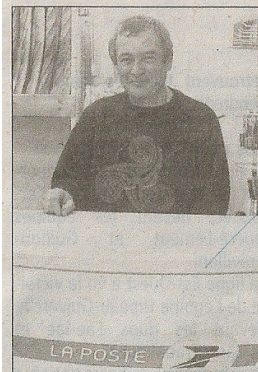
Les élus, devant ce qui a été la poste.

Depuis plusieurs mois, la municipalité a tenté de sauver la fermeture de la poste. Les négociations n'ayant pas abouti, il a été décidé, vendredi dernier, la fermeture du bureau de poste.

Afin de manifester leur mécontentement, les élus se sont retrouvés devant la poste en fin d'après-

midi, pour le dernier jour d'ouverture. À leur grande surprise, le bureau n'a même pas ouvert au public pour assurer une dernière permanence, ce pour « cause d'inventaire ». « C'est un manque total de respect envers les utilisateurs et la municipalité », s'indigne Françoise Péron, maire.

Commerce. Ouverture d'un relais-poste au Celtic



Depuis lundi, Daniel Levasseur s'occupe du relais-poste.

Le 10 avril, Daniel Levasseur, gérant du bureau de tabac « Le Celtic » et Véronique Rommel, directrice de l'Enseigne Ouest Bretagne, ont signé une convention, en vue de la création d'un relais-poste commerçant dans la commune. En accord avec la mairie, La Poste a donc décidé de confier à un commerçant la réalisation de certaines prestations postales. Ainsi, depuis lundi, le relais-poste commerçant propose certaines prestations postales aux clients, notamment une gamme de produits et services en matière de courrier et de colis : vente

de timbres poste à usage courant, d'enveloppes prêt-à-poster par lots, d'emballages Colissimo. De même, il assure le dépôt de certains objets (lettres, cartes postales, colis ordinaires et recommandés) et la délivrance des objets qui n'auront pu être remis lors du passage du facteur. Il offrira également la possibilité aux clients de La Poste, titulaires d'un compte courant postal ou d'un Postépargne, de bénéficier de retraits en espèces en toute confidentialité.

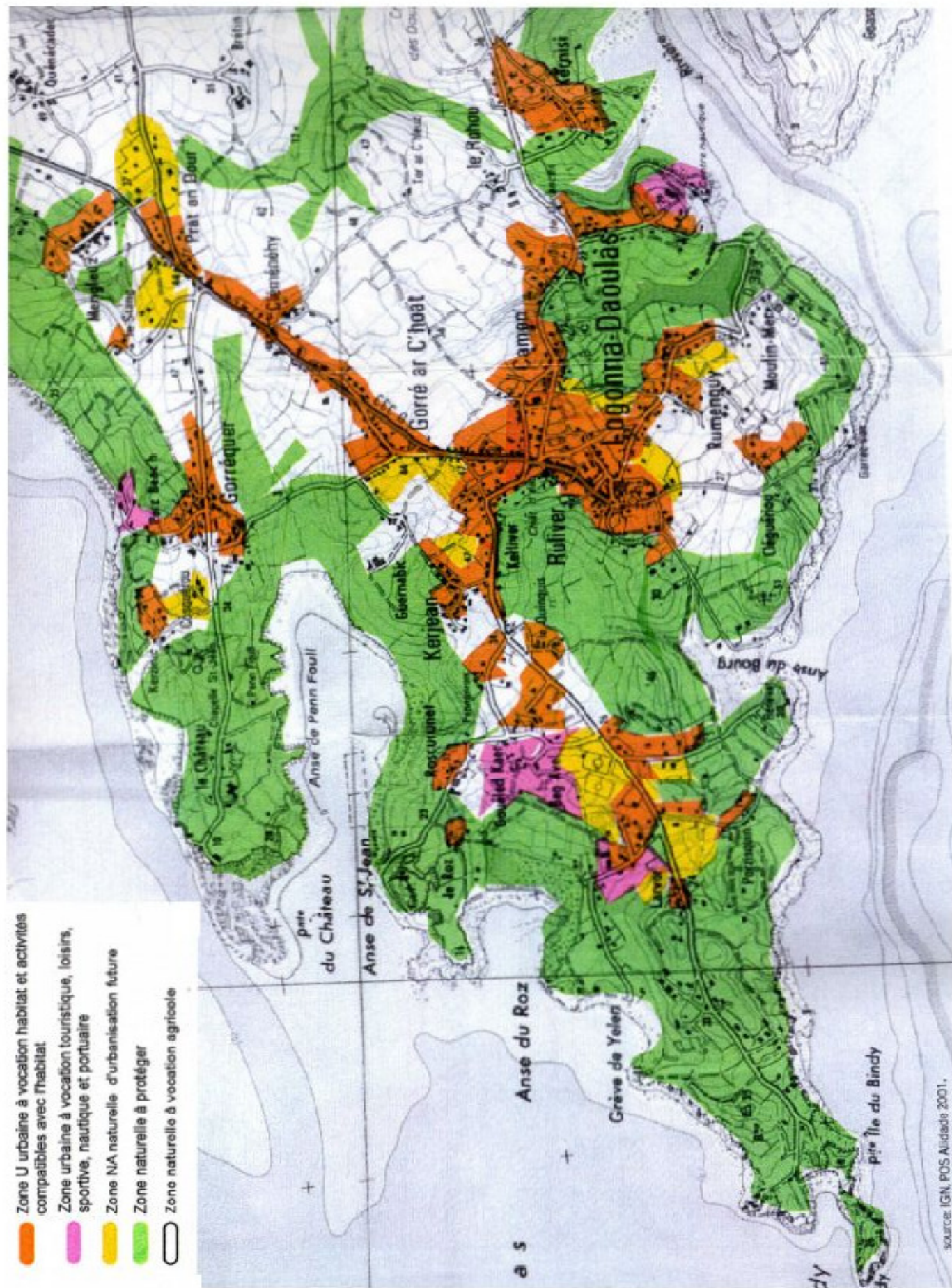
Ce point de présence postal est rattaché au bureau de poste de Landerneau, dont le directeur est Philippe Borvon. Aussi, le directeur et les conseillers de la Banque postale du bureau de Landerneau se tiennent à disposition des habitants de la commune pour tout renseignement (tél. 02.98.85.55.72).

> Pratique.

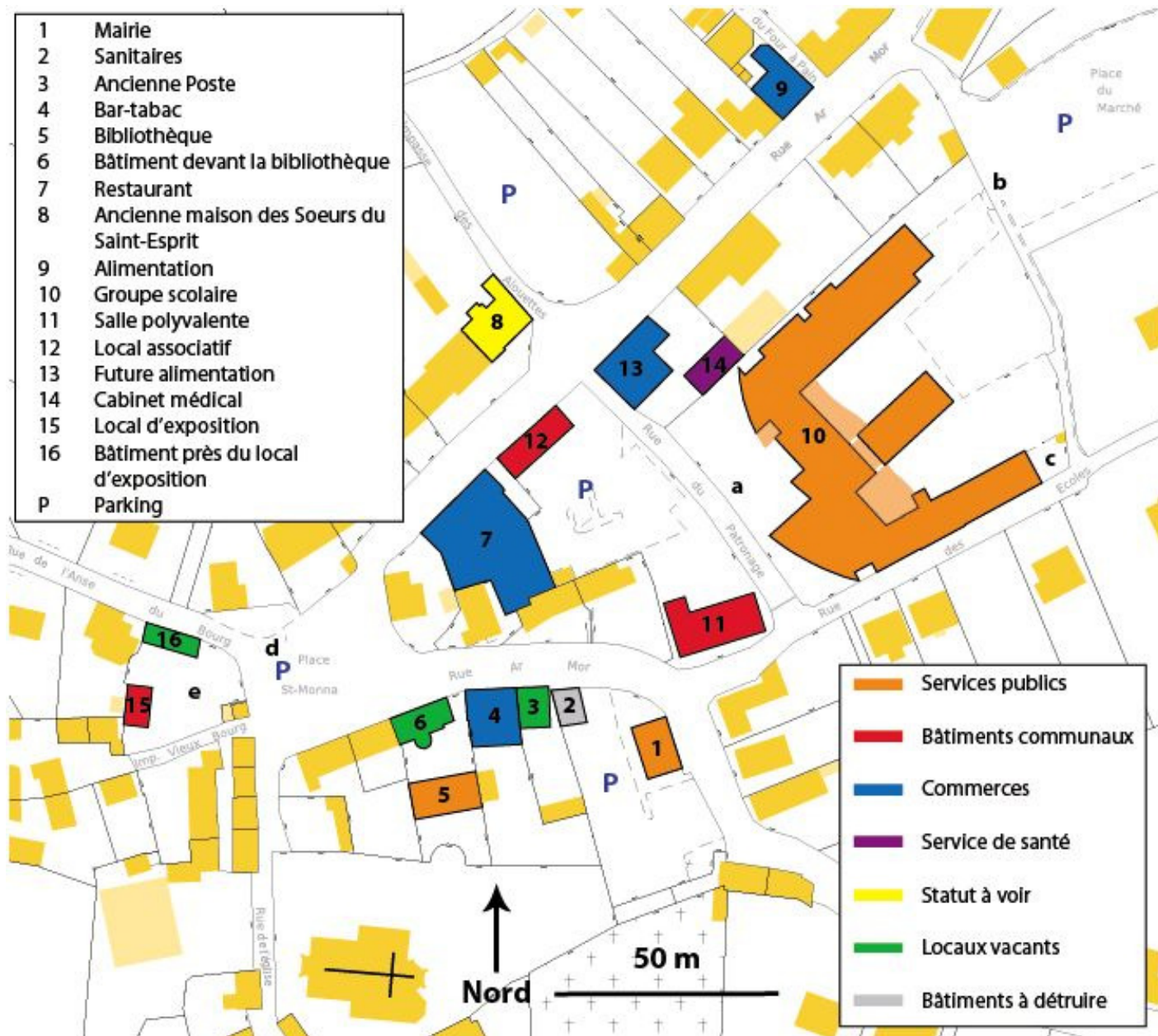
Relais-poste commerçant au bureau de tabac « Le Celtic », rue Ar-Mor. Ouverture du lundi au samedi de 7 h 30 à 19 h 30, le jeudi uniquement le matin et le dimanche, de 7 h 30 à 17 h 30 pendant la période estivale.

Annexe 2 :
Plan d'Occupation des Sols de Logonna-Daoulas
(Révisé en 2001)

- Zone U urbaine à vocation habitat et activités compatibles avec l'habitat
- Zone urbaine à vocation touristique, loisirs, sportive, nautique et portuaire
- Zone NA naturelle: d'urbanisation future
- Zone naturelle à protéger
- Zone naturelle à vocation agricole



Annexe 3 :
Les différents bâtiments à traiter dans le bourg
(Figure 8)



Annexe 4 :

Enquête sur les équipements communaux de
Logonna-Daoulas
(Réalisée en 2002)

ENQUETE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

(questionnaires adressés aux associations de LOGONNA-DAOULAS en Août 2002)

Nom de l'association Nombre d'adhérents nombre instantané tranche d'âge	Activités	Locaux utilisés	1. Etes-vous satisfait de l'équipement que vous utilisez ? 2. Les activités de loisirs proposées à Logonna-Daoulas sont-elles suffisantes ?	Observations et suggestions sur l'ensemble des équipements communaux
		Jours et horaires de fréquentation		
BIBLIOTHEQUE 683 lecteurs toute tranche d'âge	Gestion de la bibliothèque	Bibliothèque. 30 m²	1. Non en terme de surface ; oui sur le reste. 2. Oui.	→ Surface nécessaire pour la bibliothèque : 100 m². → La salle polyvalente est trop exigüe.
LES SALTIMBANQUES 40 adhérents 12 à 15 personnes < 20 ans	Théâtre Enfants et adolescents	1. Salle polyvalente. 2. Salle des anciens. 1. mercredi 15h30 – 18h30(enfants 7 – 14 ans). 2. vendredi 19h30 – 23 h (adolescents).	1. Non en terme de disponibilité ; oui sur les autres points. 2. N.R..	→ Le vendredi soir la salle polyvalente n'est pas toujours disponible et la salle des anciens est trop petite (bien juste pour dépannage). → Souhait que la salle polyvalente soit équipée d'une scène modulable.
LES TURLUPINS 19 adhérents 12 à 14 personnes 20 à 60 ans	Théâtre adultes	Salle polyvalente Salle des anciens 1. mardi 20h – 23h. 2. vendredi 20h – 23h(salle anciens).	1. Non pour la disponibilité et le matériel ; 2. Oui sur les autres points. 2. N.R..	→ Cohabitation avec les « saltimbanques » le vendredi et 1 fois par mois avec l'association « Tarot ». → Matériel électrique : disjoncteur souvent coupé. → Groupe satisfait de l'aide apportée par la commune.
LOG'A RYTHMES 55 adhérents 45 personnes 30 à 60 ans	Chorale	1. Salle polyvalente(rdc et 1 ^{er} étage). 2. Salles des anciens. Le lundi de 20h30 à 22h30.	1. Oui dans l'ensemble. 1. Oui.	→ Une salle polyvalente plus vaste serait appréciée pour la chorale et pour les forums et fêtes. Chaises en mauvais état. Penser à construire une nouvelle salle polyvalente adaptée aux besoins des associations. → Utilisation et déplacement par d'autres associations de l'estrade servant au Chef de chœur : gêne-t-elle ? → Bibliothèque trop petite.

I.R. : Non Répondu.

ENQUETE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX (questionnaires adressés aux associations de LOGONNA-DAOULAS en Août 2002)

Nom de l'association Nombre d'adhérents nombre instantané tranche d'âge	Activités	Locaux utilisés	1. Etes-vous satisfait de l'équipement que vous utilisez ? 2. Les activités de loisirs proposées à Logonna-Daoulas sont-elles suffisantes ?	Observations et suggestions sur l'ensemble des équipements communaux
		Jours et horaires de fréquentation		
CLUB CULTURE ET LOISIRS 50 adhérents N.R. 30 à 77 ans.	Bricolage – sorties – art floral - conférences	1. Salle polyvalente(1fois/mois)	1. Non en terme de surface ; Oui sur les autres points.	→ N.R.
		2. Salle des anciens(hepdo.). Mardi et mercredi de 14h à 18h	2. Oui.	
DANSERIEN AR VRO 15 adhérents 12 20 à 60 ans	Danses bretonnes	Salle polyvalente.	1. oui sur tous les points.	→ N.R.
		Le mercredi à 20h30.	2. N.R..	
ASSOCIATION DES RETRAITES 50 adhérents 25 > 60 ans	Réunion hebdomadaire.	Salle des anciens.	1. N.R.	→ Il manque une allée de boules couverte.
		Le jeudi de 14h à 18h.	2. N.R.	
SPORT BIEN ETRE Environ 100 adhérents 25 de 40 à 60 ans	Gymnastique – yoga – marche – tennis de table	Salle polyvalente(rdc)	1. Non en terme de surface(trop petit), d'accès(handicapés) et d'éclairage(inefficace et aveuglant) ; Oui sur les autres points.	→ Nettoyage plus fréquent de la salle polyvalente.
		Le mardi(9h – 12h) et le jeudi(20h30 – 21h30).	2. Oui.	
TOM POUCE 73 enfants (51 familles adhérentes) matin(30 enfants) soir(15 à 20 enfants) < 20 ans	Garderie périscolaire	ALGECO(école) 60 m².	1. Non en terme de surface et d'aménagement ; oui sur les autres points.	→ Une surface de 90 m² serait nécessaire pour la garderie.
		Tous les jours d'ouverture de l'école.	2. Non. Activités qui manquent : d'autres sports collectifs.	→ Manque de rangement suffisamment adapté et de W.C. à la garderie. → La bibliothèque et la salle polyvalente sont trop petites. → La salle des anciens n'est pas adaptée. → A part le terrain de football, les autres terrains de sports sont peu entretenus et insuffisants(manque un terrain de boules par exemple).
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES Tous les parents N.R. 20 - 40 ans	Financement des activités scolaires	1. Local A.P.E.(20 m²)	1. Oui sur tous les points.	→ Besoin de plus de matériel de nettoyage.
		2. C.C.A.S.(200 m²) 1 fois / semaine (local APE) 2 fois / an (local CCAS).	2. Non. Activités qui manquent : terrain de jeux public, sports collectifs(basket, hand-ball,...)	

ENQUETE SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX
(questionnaires adressés aux associations de LOGONNA-DAOULAS en Août 2002)

Nom de l'association Nombre d'adhérents nombre instantané tranche d'âge	Activités	Locaux utilisés		1. Etes-vous satisfait de l'équipement que vous utilisez ? 2. Les activités de loisirs proposées à Logonna-Daoulas sont-elles suffisantes ?	Observations et suggestions sur l'ensemble des équipements communaux
		Jours et horaires de fréquentation			
ARCHERS LOGONNAIS 50 adhérents 8 environ toute tranche d'âge	Pratique du tir à l'arc	Salle Créquin(200 m²).	1. Non en terme d'aménagement ; oui sur les autres points. 2. N.R..	→ Nécessité de « bétonner » le sol et une isolation plafond et murs extérieurs. → Il manque une salle multifonction.	
		Libre accès aux adhérents.			
HORSE WITH NO NAME 11 adhérents 5 personnes 40 à 60 ans	Accueil et protection des équidés.	Aucun local communal.	1. ils recherchent actuellement un local technique. 2. Non(internet, etc.).	→ Besoin d'une bibliothèque plus grande. → Utilisation de la salle polyvalente à redéfinir car ne se prête plus aux manifestations importantes qui réunissent un public nombreux. Projet d'une nouvelle infrastructure ? → La réhabilitation du terrain de tennis (la création d'un second ?) permettrait de développer ce sport et éviterait aux habitants de le pratiquer ailleurs.	
		N.R.			
ASSOCIATION DES OFFICIERS MARINIERS 94 adhérents de 30 à 40 personnes > 60 ans	Information – conseil - animation	1. Salle polyvalente. 2. Salle des anciens.	1. Oui sur tous les points. 2. Oui.	→ N.R.	
		N.R.			
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE DAOULAS N.R.	Logonna, Daoulas, Loperhet, Irvillac, L'Hôpital-Camfrout, Hanvec, Le Faou.	N.R.	1. N.R. 2. N.R.	→ N.R.	
		N.R.			